



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

La Visite à Luxembourg de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II .....	1
La célébration du 40 <sup>e</sup> anniversaire de la fin de la 2 <sup>e</sup> Guerre mondiale .....	3
La place financière de Luxembourg – Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement .....	5
La célébration du Memorial Day à Luxembourg ...	8
L'ouverture de la 46 <sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg .....	9
Quelques aspects de la vie économique dans le cadre de la relance Benelux – Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement .....	14
Le 10 <sup>e</sup> anniversaire du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises .....	17
La Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1984 .....	18

**3/1985**

Mai

**Service Information et Presse**  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

# Visite de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II à Luxembourg

Le Grand-Duché accueille le Pape lors de son périple aux pays du Benelux. En provenance des Pays-Bas, Sa Sainteté arriva pour une visite pastorale de deux jours au Grand-Duché de Luxembourg. Il fut salué le 15 mai à l'aéroport du Findel par les autorités civiles et ecclésiastiques du pays, notamment par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et des membres du Gouvernement, les Présidents du Conseil d'Etat et de la Cour supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat, le Député-Maire de la Ville de Luxembourg, les Bourgmestres des communes de Sandweiler et de Niederanven, le Commandant de l'Armée, le Nonce Apostolique, Monseigneur Angelo Pedroni, l'Evêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen, et l'Ambassadeur du Luxembourg près le Saint-Siège.

Son Altesse Royale le Grand-Duc salua le Pape au nom du pays :

Très Saint Père,

C'est avec joie et émotion que Je Vous salue au nom de tout le peuple luxembourgeois. En exprimant à Votre Sainteté nos hommages et notre profond respect, la Grande-Duchesse Se joint à Moi pour Vous souhaiter la plus chaleureuse bienvenue et formuler les vœux les plus fervents pour le succès de Votre visite pastorale.

Nous accueillons en Vous le Souverain pontife, le chef de l'Eglise catholique qui a si profondément marqué l'histoire du monde, celle de l'Europe et partant celle aussi du Luxembourg. Au cours de son existence millénaire le Luxembourg, vieille terre européenne, toujours attaché à la foi de ses pères, a conservé sa fidélité au Siège Apostolique et son respect pour les vérités premières ! C'est dans cette empreinte que la communauté luxembourgeoise a puisé une grande partie de sa capacité de résistance face aux tourments de la Seconde Guerre mondiale. Cette journée d'aujourd'hui entrera dans l'histoire de mon pays puisque c'est la première fois que nous avons le bonheur de recevoir la visite du Pape.

Nous saluons également en Votre Personne le pèlerin infatigable au service de la paix, de la liberté, de la dignité de l'homme et le défenseur des plus nobles causes de l'humanité. Face à un monde tourmenté par des guerres et des luttes fratricides, des persécutions et des tortures, des famines, des injustices sociales ainsi que des inégalités entre pays riches et pays pauvres, la voix de Votre Sainteté retentit dans la conscience internationale pour réclamer le droit de l'homme à la vie et à la liberté individuelle. Les efforts inlassables de Votre Sainteté pour voir s'instaurer un ordre plus juste coïncident avec les principes inspirant l'action internationale du Luxembourg qui, dans les limites de ses possibilités, accorde une large priorité à la recherche de la paix, à la défense des droits de l'homme et à l'aide aux pays du tiers monde.

Très Saint Père,

Aux catholiques qui constituent la grande majorité des habitants de ce pays, et qui vénèrent en Vous le successeur de Pierre, Vous apportez le message d'amour et de charité du Christ, des certitudes et des espérances nouvelles dans leur foi et des raisons de la vivre avec sincérité et intensité.

A tous les hommes de bonne volonté, quelles que soient par ailleurs leurs croyances et leurs convictions, Vous apparaissez comme la haute autorité morale de notre temps ; pour eux Vous êtes :

L'Homme qui parcourt le monde entier pour proclamer partout, avec audace et insistance, sa foi dans les valeurs essentielles qui donnent leur signification à la vie et qui forment l'armature morale de notre civilisation.

Vous êtes aussi l'Homme qui – ne l'oublions jamais – a souffert dans sa chair pour la défense de ces valeurs. Votre présence parmi nous contribuera à une reprise de conscience de ces valeurs fondamentales que, dans notre vie de tous les jours, nous n'avons que trop tendance à méconnaître.

Très Saint Père,

Durant Votre mission pastorale Vous rencontrerez les fidèles au cours des grandes cérémonies religieuses à Luxembourg et à Esch. A Echternach, autour du tombeau même de saint Willibrord et autour de l'Abbaye bénédictine, lieu de rayonnement religieux et culturel de cette partie de l'Europe, Vous rencontrerez la jeunesse à laquelle Vous apporterez un message de foi et de courage qui l'aidera à aborder les difficultés de la vie.

Très Saint Père,

La population tout entière, les Luxembourgeois comme les nombreux étrangers qui vivent avec nous dans nos villes et nos villages, ainsi qu'une partie des populations frontalières se joignent à Moi pour Vous témoigner notre grande reconnaissance et notre profonde affection.

\*

Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, avait fait publier la veille le Message suivant à l'adresse du Saint-Père :

## **Wëllkomm, Poopst Jean Paul II. !**

De Besuch, deen de Poopst Jean Paul II. an dësen Deeg hei zu Lëtzebuerg mécht, as nët nëmmen en Evenement fir d'Lëtzebuurger kathoulesch Kiirch. Hien huet och eng eege Bedeitung fir eist Land, doduerch datt de Poopst als Staatschef drop hält, och Lëtzebuerg, deem klengste Partner an der Benelux-Communautéit, séng offiziell Unerkennung auszedrücken.

Mir als Lëtzebuurger wëllen äis solidaresch mam Poopst weisen, wann hie séng geeschteg Autoritéit an

den Dëngscht vun dem Fridden, der Fräiheet an der Gerechtegheet stellt. Déi dräi Haapt-Theme vu sën- gem Besuch sin dach : – Vertraue woen – Solidaritéit liewen – Fräiheet sichen – dat si jo Iwwerleeongen, déi mir Lëtzebuurger alleguer an eiser moderner Zäit maache mussen.

– Vertraue woen : Vertrauen an d'Grondwäerter vun eiser Gesellschaft, Vertrauen an d'Geekraaft vum Mënsch, bréngt och eng nei Dimensioun an eist dagdeeglecht Schaffen a Wiirken. Dat as d'Viraussetzung an d'Fëllement vun der Hoffnung, déi äis et erlaabt, an eist Liewen en neie Sënn ze leën, déi äis et och bewosst mécht, datt iwwer de Konsum a Wuelstand eraus dat Materiellt nët alles as an de Profit eleng nët glécklech maache kann.

– Solidaritéit liewen : Solidaritéit där f nët an engem Slogan degeneréieren, mä si muss als eng Ufuederung fir äis alleguer gekuckt gin. Solidaritéit an eisem klenge Vollek muss all Dag gelieft an erlieft gin : an eiser Famill, op der Aarbechtsplaz, an de Veräiner, an eise Stied an Dierfer. Virun allem ower bedeit Solidaritéit e Matgefill, also am wuertwürtleche Sënn eng bewosst Sympathie fir eis Matbierger, déi vu villen oniwerluegt a steenhäerzeg aus irgend engem Grond un de Rand vun eiser Gesellschaft gestouss gin : déi Handicapéiert, déi eeler Leit, déi Krank, d'Friemaarbechter, déi Leit ouni Aarbecht. Solidaritéit soll äis awer och iwwer déi national Grenzen wech mat der Drëtter Welt verbannen a fir äis an engem eng Verflichtung sin, Europa an déi Drëtt Welt sech een deem aner mé no ze bréngen.

– Fräiheet sichen : D'Commemoratiounsfeierlechkeete fir den 2. Weltkrich hun äis op en Neits an Erënerung geruff, datt et keng Fräiheet ouni Fridde gi kann, datt Fräiheet keng Selbstverständlechkeet ka sin, mä ëmmer erëm eise vollen Asaz verlaangt, virun allem ower datt jiddereen duerch séng Iwwerzeegong fir d'Fräiheet bäidroen muss. Fräiheet kascht eppes : si setzt Verantwortung viraus ! Jidfer Bierger soll sech verpflichtet fillen, séng eege Verantwortung an der Gesellschaft ze iwwerhuelen, perséinlech anzetriede fir Fräiheet, Fridden a sozial Gerechtegheet.

Eise Rendez-vous mam Poopst wäerd duefir nët nëmmen en Erliëfnëss fir d'Kiirch gin ; doriwer eraus wäerd de Poopstbesuch en Evenement fir eist ganz Land sin, wa mir alleguer éierlech prett sin, fir deenen dräi Schwéierponkten déi richteg Déift an eisem dagdeegleche Liewen ze gin.

Duefir en häerzleche Wëllkomm fir de Poopst Jean Paul II. !

Jacques SANTER  
Staatsminister

Le programme de la visite pastorale du Pape prévoyait d'abord une rencontre avec les personnes malades, handicapées et âgées à la cathédrale de Luxembourg et, en début d'après-midi, une entrevue avec la Famille grand-ducale au Palais de Luxembourg ; la Grande-Duchesse Charlotte avait tenu à se joindre aux Siens pour cette occasion. Le théâtre municipal de Luxembourg prêtait son cadre pour une rencontre du Saint-Père avec les Autorités de l'Etat, les chefs de mission diplomatique, les représentants des autres cultes, Madame le Bourgmestre et les édiles de la Ville de Luxembourg. Monsieur Jacques Santer, Président

du Gouvernement, y avait été reçu auparavant par le Pape en audience privée avec sa famille.

Ce fut Lord Mackenzie Stuart, Président de la Cour de Justice des Communautés européennes, qui souhaita la bienvenue à Sa Sainteté, avant de l'accompagner à l'intérieur de l'Hémicycle au Kirchberg, où le Pape adressa la parole aux fonctionnaires des institutions européennes fixées au Grand-Duché.

Dans la soirée, le Saint-Père se rendit à Esch-sur-Alzette pour une manifestation du « monde du travail et des migrants », suivie d'une célébration eucharistique devant l'usine d'ARBED-Belval, en présence du Président du Gouvernement, des Ministres de l'Intérieur et du Travail, des députés de la circonscription du Sud ainsi que du Député-Maire de la Ville d'Esch et de nombreux édiles des cantons d'Esch et de Capellen ; les ambassadeurs des principaux pays d'appartenance des migrants avaient également tenu à y assister. Après le service religieux, le Pape salua une délégation d'ouvriers et de cadres de l'intérieur de l'usine, où il assista à une coulée de fonte du haut-fourneau C, techniquement le plus performant d'Europe.

Le lendemain, la Famille grand-ducale prit part à la célébration eucharistique en plein air qui s'est tenue à Luxembourg. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière assistèrent à la « Rencontre avec les Jeunes », organisée dans l'après-midi dans la cour d'honneur de l'ancienne abbaye d'Echternach.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, à la tête des autorités civiles et ecclésiastiques du pays, prirent congé du Pape lors d'une brève cérémonie à l'aéroport ; dans sa courte allocution de remerciement que Sa Sainteté Jean Paul II prononça avant de monter dans l'avion à destination de Bruxelles, il nomma Archevêque l'évêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen, à titre personnel. En voici les termes :

« J'ai le plaisir de vous annoncer une bonne nouvelle, que je pense vous réjouira tous. En conclusion de ma visite pastorale au Luxembourg, à la date d'aujourd'hui, je donne à Monseigneur Jean Hengen, évêque de Luxembourg, le titre personnel d'archevêque. En honorant ainsi votre évêque, je veux honorer tout le diocèse qui travaille en collaboration avec lui. »

### Echange de télégrammes

À la fin de sa visite à Luxembourg, le Pape Jean Paul II a adressé un télégramme de remerciements à Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte du télégramme du Saint-Père ainsi que la réponse de Son Altesse Royale le Grand-Duc :

À Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de Luxembourg

Au moment de quitter le sol de votre pays, je tiens à remercier Votre Altesse Royale, le gouvernement et les habitants du Luxembourg pour leur accueil chaleureux.

Je vous saurais gré de faire part à tous les Luxembourgeois des vœux que je formule de grand cœur pour leur bonheur personnel et la prospérité de leur nation si cordiale. En vous renouvelant l'assurance de ma très haute considération je prie Dieu de vous bénir ainsi que toute le peuple du Luxembourg.

Jean Paul II

## Sa Sainteté le Pape Nonciature Apostolique

Particulièrement touché de l'aimable message que Votre Sainteté a bien voulu m'adresser au moment de quitter le Grand-Duché de Luxembourg je L'en remercie de tout coeur.

Vous avez pu vous rendre compte, Très Saint Père, que par son accueil le peuple luxembourgeois a soutenu Vos efforts inlassables pour le rapprochement des

peuples sur la terre et pour la construction d'un monde meilleur où les qualités spirituelles remplacent le matérialisme envahissant et la violence grandissante.

Votre visite pastorale à notre pays a honoré mes compatriotes qui se joignent à moi et à ma famille pour adresser à Votre Sainteté à la veille de Son Anniversaire, avec nos remerciements émus, force et santé afin d'accomplir l'oeuvre immense entreprise pour le plus grand bien des peuples de ce monde.

Jean

## La célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice à Luxembourg

Par une proclamation solennelle le gouvernement luxembourgeois avait décidé de commémorer avec un éclat tout particulier le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945, celui de la libération des camps de concentration et des prisons ainsi que le retour des déportés civils et militaires.

Le 8 mai 1985 eut lieu une cérémonie commémorative au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique accrédités au Grand-Duché, des représentants des Corps constitués, du Conseil National de la Résistance et des délégations des Mouvements patriotiques. A leur arrivée, Leurs Altesses Royales furent saluées par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique. Après que le Grand-Duc eut passé en revue un détachement d'honneur de l'armée luxembourgeoise, la musique militaire et les « Pipes and Drums » des Irish Guards venus spécialement pour cette occasion, les drapeaux de huit pays alliés furent hissés pendant l'exécution des hymnes nationaux américain, belge, britannique, canadien, français, néerlandais, soviétique et luxembourgeois. Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, prononça ensuite une allocution dont nous reproduisons ci-après le texte :

Le 8 mai 1945 marque la fin d'un cauchemar dans lequel se débattait notre vieille Europe depuis l'ouverture des hostilités due à l'initiative guerrière du régime nazi allemand d'attaquer la Pologne en septembre 1939. C'était le début d'une grande tourmente à laquelle n'échappera pas le Grand-Duché de Luxembourg dont la population en liesse autour de sa vénérée Souveraine, la Grande-Duchesse Charlotte, venait à peine de fêter le centenaire de son indépendance. Pour les anciens la date fatidique du 10 mai 1940 évoque à jamais l'invasion brutale de notre territoire par les troupes de l'Allemagne nazie au mépris du droit international.

Les conséquences de l'occupation sont connues. La Maison Souveraine et le Gouvernement ont dû se résoudre à prendre le chemin de l'exil. Bientôt le parti nazi prend la relève du commandement militaire en soumettant le pays à l'arbitraire d'une « Zivilverwaltung » de sinistre mémoire dont l'un des premiers

actes officiels était de proclamer que l'Etat luxembourgeois a cessé d'exister. Déjà la résistance active et passive s'organise malgré l'institution d'un Tribunal Spécial. La première réaction collective de la population à l'opresseur s'exprimait avec éclat par la triple affirmation de notre identité nationale lors d'un recensement insidieux organisé en octobre 1941. L'année suivante, le 31 août, après l'annonce de l'enrôlement de force des jeunes luxembourgeois dans l'armée nazie, la population choquée répondait à l'appel de la résistance par une grève générale qui fut étouffée dans le sang. Le calvaire qu'enduraient encore les années avant la libération les patriotes envoyés dans les camps de concentration et dans les prisons, les familles déportées, les enrôlés de force, n'est pas près de s'effacer de la mémoire collective. Il faut retenir encore que par réaction à la répression les rangs des combattants de l'ombre n'ont cessé d'augmenter. De même de nombreux engagés volontaires luxembourgeois ont rejoint les armées alliées dont les drapeaux viennent d'être salués.

Le 8 mai 1945 les armées alliées du monde occidental et oriental sont venues à bout de la machine de guerre nazie qui avait porté ses ravages à travers toute l'Europe. Notre pays avait déjà recouvré à ce moment son intégrité territoriale et sa liberté politique, mais il restait à effacer bien des séquelles matérielles et morales. La fin des hostilités devait pourtant permettre d'accélérer le retour si attendu au pays des prisonniers et déportés, civils et militaires, et porter le vaste effort de solidarité nationale nécessaire pour relever le pays des ruines causées plus particulièrement par la bataille des Ardennes. Cet effort était encore indispensable pour faire redémarrer l'économie du pays, assurer le ravitaillement de la population et relancer l'appareil administratif.

La présente cérémonie nous engage à garder vif le souvenir de nos compatriotes morts pour la patrie les armes à la main ou exécutés dans les camps et prisons. Nous nous souviendrons aussi et surtout des soldats alliés tombés sur les champs de bataille et grâce au sacrifice desquels nous avons retrouvé notre liberté. La sonnerie aux morts qui retentira tout à l'heure nous offrira le moment de recueillement voulu en témoignage de notre reconnaissance. Notre gratitude ira aussi à tous ceux qui, à un titre quelconque, se sont mis au service de la patrie au péril de leur vie.

J'exprime le voeu que ce jour de commémoration ne reste pas seulement tourné vers le passé. Certes, il est bon de rappeler que le prix de la liberté ne va pas sans souffrances et que des situations dramatiques ne trouvent de solution que grâce à un effort collectif soutenu. Mais, sans pécher par excès d'optimisme, je pense pouvoir affirmer que les leçons du passé sont telles que dans le monde civilisé la confrontation armée n'est plus considérée conforme au code des bonnes manières internationales depuis que le règlement pacifique des conflits est institutionnalisé au sein des Nations Unies. En Europe la paix règne depuis quarante ans. Les antagonismes d'antan ont cédé le pas à la collaboration confiante. La construction européenne depuis la création du Pool Charbon-Acier a fait bien du chemin, et les initiatives pour son approfondissement et son élargissement ne manquent pas. Une Europe unie dans la liberté et le respect des traités est le meilleur gage pour un avenir prospère et pacifique que j'appelle au profit de nous tous.

Altesses Royales,  
Dir Dammen an Dir Hären,  
Léif Lëtzebuenger,

Dëst Monument vun der lëtzebuenger Solidaritéit ëmfaasst an engem énzegen nationale Gedanken all Affer, déi d'Lëtzebuenger an der Resistenz, bei hirer Zwangsrekrutéierung, am Kazett, Lager an Emsidlung a nët zulescht bei hirem Asatz an den alliéierten Arméen bruecht hun. Et soll d'Monument vun der nationaler Eenegkët duerstellen, déi déi Grondhaltung vun de Lëtzebuenger an der däischerster Zäit vun hirer Existenz symboliséiert: en aktiivt an passivt Stäipe géint friem Ennerdréckung; e Festhalten un den nationale Werter, mënschlech Solidaritéit am Affer wéi an der Nout.

Ech wëll nëmmen déi Wieder an Erënnerung rufen, mat deenen Dir, Monseigneur, den 23. Juni 1972, dëst Monument charakteriséiert huet:

„Ergraff stin ech virun der Flam um Kanounenhiwel an denken un all déi, deenen de Krich battert Leed an Tréine bruecht huet. Mam Land vernäipen ech mech virum Courage vun alle gudden Lëtzebuenger, déi bereet wore fir d'Heemecht anze-stoen, a fir si an ons daat Schwéierst iwert sech ze huelen.

D'Monument vun der Nationaler Solidaritéit gouf nët gebaut fir d'Mësstrauen an den Haass weider ze ënnerhalen. Et as dem Undenken an dem Dank geweit, déi mer zäitliwies eisen doudegen a lie-wegen Helden a Sacrifizéierten aus der schroer Zäit behale wëllen.

Dir déi, di no äis kommen, sief dët Monument eng Plaz, déi dorun erënnert, wat an haarde Joeren e klenkt ma dapert an eenegt Vollek sech selwer an deenen aneren uechtert d'Welt bewisen huet.

Fir Recht a Fräiheet stonge mir deemols Hand an Hand solidaresch beieneen. Ech hoffen aus ganzem Häerz, datt di Joeren a Joerzénkten déi kommen, eisem Land en Affer wéi dat vum leschte

Krich erspueren. Loosst mer alles drusetzen, datt d'Eenegkeet an d'Solidaritéit vun äis all, a gudder wéi a schlechter Zäit, onverännert weider bestoë bleiwen.“

Är Wieder vun deemools kréien haut eng eegen Dimensioun.

Dëst Monument soll äis duerfir ëmmer erëm dorunner erënnere – äis alleguer a besonnesch déi jonk Generatioun – datt Fräiheet e Wert as, deen nët selbstverständlech ka sin, den ëmmer op e neits muss eruwert gin; et soll eis opfuedere, eis Stëmmen ze hiewe géint jidder Schénne vun de Mënscherechter, egal ënnert watfir engem Regim an op watfir engem Kontinent et geschitt, géint all Diktatur, all Tyranei, deenen och haut nach Milliounen vun Mënschen op dëser Welt ausgesat sin.

Déi Feierlechkeete vun haut – 40 Joer no dem schreckleche Leidenswee vun de Lëtzebuenger – däerfen duerfir nët nëmmen eng Commémoratioun, en Undenken un d'Vergaangenheet bleiwen. Si musse fir eis alleguer – a besonnesch fir déi vun äis déi d'Chance hun, an engem fräien, demokratesche Lëtzebuerg gebuer ze gin – eng Verpflichtung sin, ëmmer heiheim an dohausse fir d'Fräiheet, de Fridden an d'Gerechtegkeet, fir eng Gesellschaft vun Solidaritéit a Generositéit anzetrieden.

Dann eréischt waren d'Affer an d'Leed vun deenen nët emsoss, déi fir äis gestuerwe sin a gelidden hun, fir datt mir an engem fräien Lëtzebuerg liewe kënnen.

\* \* \*

Après le discours du président du Gouvernement, les Souverains déposèrent une couronne de fleurs, puis le Grand-Duc ranima la flamme du souvenir. Après la signature du livre d'or à l'intérieur du monument, les Souverains saluèrent les membres des associations patriotiques.

Tandis que les Souverains se rendirent au cimetière Notre-Dame pour déposer une couronne de fleurs devant la Croix de Hinzert, le Ministre de la Force Publique déposa des fleurs au Monument de la Force Armée.

Ensuite Leurs Altesses Royales se rendirent à l'église Saint-Michel pour assister au Te Deum chanté en présence des membres du Corps diplomatique, des représentants des autorités civiles et militaires ainsi que des drapeaux et délégations des associations patriotiques.

A midi les cloches des églises de l'ensemble du pays sonnèrent.

En début de soirée, le gouvernement offrit une brillante réception aux associations et mouvements patriotiques au Cercle municipal. La journée s'acheva par un concert patriotique par la musique militaire et les « Pipes and Drums » des Irish Guards à la Place d'Armes.

# La place financière de Luxembourg

À l'occasion de la « Journée Européenne » de l'International Association of Financial Executives Institutes et du Financial Executives Institute of Belgium, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le 31 mai 1985 à Bruxelles un discours sur le sujet : La place financière de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Les premières tentatives de créer à Luxembourg une place financière à vocation internationale, c'est-à-dire essentiellement orientée vers les besoins d'une clientèle étrangère, remontent à 1856 quand le frère du Roi des Pays-Bas contribua, avec des banquiers de Cologne et de Francfort, à la création d'un établissement de crédit visant à déployer ses activités en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas et se proposant même en tant que banque d'émission de mettre en circulation des banknotes libellées en florins des Pays-Bas et en thalers courants ou écus de Prusse. La banque en question a connu des déceptions, devant se limiter à une clientèle luxembourgeoise, mais elle a survécu et se porte bien de nos jours ; la place financière internationale cependant devait attendre plus d'un siècle avant de naître. Mais il faut avouer que nous sommes restés tenaces, puisqu'une autre tentative a été faite en 1929 quand nous avons d'un côté adopté une loi accordant aux sociétés holding un statut fiscal attractif et d'autre part créé une bourse en valeurs mobilières qui s'adressait dès le départ aux émetteurs et aux investisseurs étrangers. Quelques mois plus tard survint la crise financière et économique, puis la seconde guerre mondiale, suivie par une longue période caractérisée par l'inconvertibilité des monnaies et le cloisonnement des marchés des capitaux nationaux.

Mais notre place financière, nous avons fini par l'obtenir. Au cours des années soixante l'internationalisation des activités industrielles et commerciales, l'intégration successive des économies européennes, les déséquilibres des balances des paiements ont contribué à la naissance des « euromarchés » des capitaux d'abord, des monnaies ensuite. Les entraves créées par les autorités monétaires et financières, les restrictions de change, les limitations imposées aux mouvements des capitaux, les réserves obligatoires auprès des banques centrales, les réglementations du crédit et des taux d'intérêts ont été perçues par les grandes banques comme des obstacles au développement de leurs activités. Pour surmonter ceux-ci dans la mesure du possible les banquiers ont cherché des lieux plus propices pour s'épanouir : le Luxembourg représentait un centre d'accueil favorable.

La naissance de la place financière et bancaire n'est pas due à un facteur unique et déterminant à lui seul, mais plutôt à tout un faisceau de circonstances de nature fort diverse. La plupart des avantages de la place ne sont pas spécifiquement luxembourgeois et peuvent être rencontrés dans bien d'autres villes : l'attrait initial du Luxembourg résidait essentiellement dans la concentration en un seul et même endroit de tous ces avantages à la fois. Comme atouts de Luxembourg

je citerais dans le désordre notre stabilité politique, notre paix sociale, l'ouverture internationale d'un pays dont plus du quart de la population sont des étrangers, le multilinguisme des Luxembourgeois, l'excellence des moyens de télécommunications, la situation géographique centrale en plein cœur des Communautés, l'attitude positive et libérale des autorités politiques et des administrations, les frais d'établissement et de fonctionnement moins élevés qu'à Londres, un contrôle bancaire à la fois souple et sérieux, l'absence de contraintes monétaires, la liberté des mouvements de capitaux, un secret bancaire solidement établi, l'institution de la banque dite « de type universel », capable d'agir aussi bien sur les marchés du moyen et du long terme que dans celui du court terme, l'absence d'un impôt ou d'une retenue à la source pour les dividendes et les intérêts touchés par les non-résidents, le statut fiscal des sociétés holding, l'existence d'une bourse aux procédures plus souples et aux tarifs moins lourds, l'offre dans le domaine des conseillers juridiques et fiscaux, des experts comptables et de révision, le cadre de vie agréable, l'existence d'une Ecole Européenne ouverte aux enfants des dirigeants de banque.

Aux atouts de la première heure d'autres sont venus s'ajouter au fil des années. Les euro-banques pures desservent en premier lieu la clientèle importante de leur maison-mère respective et ne se considèrent donc pas en premier lieu comme des concurrents. Une certaine complémentarité s'est dégagée, certains « groupes nationaux » faisant figure de pourvoyeurs de fonds, d'autres drainant des euro-dépôts vers leurs pays d'origine. Un véritable marché monétaire en devises s'est créé entre les banques de la place qui collaborent pour lancer des crédits consortiaux syndiqués exclusivement à Luxembourg. Luxembourg est aujourd'hui le siège de la Banque Européenne d'Investissement et d'autres organismes financiers de la Communauté, elle abrite avec CEDEL l'une des deux centrales européennes de clearing pour la centralisation des dépôts de titres et l'exécution automatique des transactions portant sur ces valeurs. La cote de la Bourse de Luxembourg représente avec plus de 3000 lignes la plus prestigieuse liste d'eurobonds. Le volume total des nouvelles inscriptions sur la cote atteignait en 1980 8 milliards de \$ en 1982 21 milliards et en 1984 41 milliards. Pour certains compartiments du marché, comme les obligations libellées en Ecus, notre bourse possède même un monopole de fait. Aux banques proprement dites sont venus s'ajouter de très nombreux établissements spécialisés dans des activités déterminées comme le leasing ou le factoring, des agents de change, des courtiers de banque. Le nombre des sociétés holding a atteint un niveau très élevé puisqu'il approche désormais les 6000 ; le nombre des fonds d'investissements se développe très favorablement, passant en 1984 de 99 à 132 unités. Depuis quelques années nous nous efforçons également avec succès d'attirer des compagnies d'assurance et de réassurance, surtout dans le domaine des compagnies dite « captives ».

Mais avant de vous présenter plus en détail les structures actuelles de la place financière, permettez-moi de jeter un bref regard sur sa genèse. En schématisant, je pense qu'on peut, sans trop trahir la réalité, distinguer plusieurs périodes successives dans le développement et la consolidation de notre place financière.

La première période va du début des années soixante jusqu'en 1967 ou 1968. Elle se caractérise par une participation croissante des quelques banques luxembourgeoises dans le marché des euro-obligations qui, alors, venait de naître. A ce stade la législation de 1929 sur les sociétés holding s'est avérée très utile, puisque les sociétés établies sous le régime de cette législation constituaient des véhicules financiers appropriés pour recueillir des capitaux à long terme par le biais d'émissions d'euro-obligations. Nombreuses sont les sociétés de toute première réputation qui ont eu recours à cette méthode de financement offerte par les banques établies à Luxembourg. L'infrastructure bancaire en place était parfaitement en mesure de satisfaire à la demande du marché et c'est pourquoi, à cette époque, cette évolution ne s'est pas encore traduite par une augmentation significative du nombre des instituts financiers actifs à Luxembourg.

La deuxième période s'étale de 1968 à 1974 et porte l'empreinte de la croissance du marché des euro-devises à court et à moyen terme. Au cours de cette période, le nombre de banques établies à Luxembourg a augmenté de 26 à 76 unités et le volume d'affaires en termes de somme des bilans est passé de 90 milliards à 1.067 milliards de francs. L'augmentation rapide du nombre des banques étrangères est due en premier lieu à la création à Luxembourg de succursales et de filiales de banques américaines, allemandes et suisses.

Le début de la troisième période peut être situé en mai 1974. Elle a commencé avec la faillite de la banque Herstatt à Cologne et a pris fin au début de l'année 1976. Au cours de cette période, les marchés des euro-devises ont été mis rudement à l'épreuve. Le Luxembourg s'en est bien tiré, réussissant à consolider avantageusement ses assises. L'encadrement de la place s'est révélé efficace. On peut même dire que les instituts financiers implantés à Luxembourg, en comparaison avec ceux d'autres centres, ont réussi des performances assez exceptionnelles.

Ceci nous amène à la quatrième période qui couvre le reste des années soixante-dix avec l'arrivée d'une cinquantaine de nouvelles filiales et succursales de banques étrangères, surtout d'origine scandinave, allemande et italienne, mais également avec quelques départs et plusieurs regroupements. La somme de bilan allait atteindre les 4.000 milliards de francs au début de 1980, la croissance annuelle de cette période ayant été de l'ordre de 15 à 39 %, donc nettement moindre que durant la phase de démarrage de la place.

La création d'une filiale à Luxembourg était devenue pour de nombreuses banques une partie intégrante de leur stratégie à long terme, le profit à court terme n'étant plus, comme sans doute en 1972 et 1973, l'élément déterminant dans la prise de décision d'emprunter le circuit de l'euro-marché. Il s'agit là d'un signe de stabilité et de maturation pour les euro-marchés et la place de Luxembourg.

Les années 1980 représentent pour les banques internationales à Luxembourg une cinquième phase, qui me semble devoir se poursuivre encore pour un certain temps. La croissance de somme de bilan de nos banques connaît un ralentissement certain, se stabilisant entre 10 % et 20 %, sans que cela représente pour nous une déception et sans même que le déclin de la part du Luxembourg dans les euro-marchés ne nous inquiète. A la croissance quantitative nous avons en effet réussi à substituer une « croissance qualitative », caractérisée surtout par une importante diversification des services offerts. Jusque vers 1980 toutes les grandes banques de la place s'étaient limitées à l'octroi de crédits internationaux, refinancés sur le marché interbancaire, abandonnant la clientèle privée, tant nationale qu'étrangère, y compris le proverbial dentiste belge, aux banques domestiques et aux quelques établissements d'origine belge et française actifs à Luxembourg. Mais les temps difficiles que passait à cette époque l'octroi de crédits internationaux avec des marges d'intérêt fortement réduits, quelques défaillances spectaculaires de débiteurs et surtout la nécessité de renégocier les contrats de différents pays en voie de développement ont déclenché, tant chez nos banquiers que chez les autorités du pays, une prise de conscience, entraînant un élargissement et une diversification considérable des sources de revenu, notamment dans le domaine du « fee generating business ». Ces dernières années la place a connu de ce fait un développement des dépôts de client, des services de gestion de fortune, des transactions sur métaux précieux, les opérations sur titres, le développement des fonds d'investissement et l'apparition de « money market funds » etc.

Nous accompagnons, depuis une bonne demi-douzaine d'années, les efforts des banques par des mesures législatives, comme dans le domaine fiscal l'abolition de la TVA sur or de placements ou l'abandon d'un droit de timbre sur les « certificats of deposit », — mais surtout en améliorant l'infrastructure légale dans le domaine de la surveillance bancaire et des règles qui régissent les différentes opérations bancaires et financières en droit luxembourgeois.

Après ce survol historique je voudrais situer en quelques mots la place bancaire du Luxembourg au sein des euromarchés, avant de souligner son importance pour notre pays, et par là pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Nous possédons aujourd'hui à Luxembourg 117 banques, dont 99 établissements de droit luxembourgeois et 18 succursales de banques étrangères, sans compter 22 établissements de crédit non bancaires. Parmi les 117 banques il y a 28 établissements d'origine allemande, 16 banques scandinaves, 11 banques venant des Etats-Unis, 8 de la France, 8 de l'Italie, 7 de la Suisse, 5 du Japon, 15 d'autres pays, dont l'Union Soviétique, la Pologne, la Chine populaire, le Brésil, le Portugal, Israël et les pays arabes. Nous comptons en outre 12 banques luxembourgeoises ou belgo-luxembourgeoises et enfin 7 joint-ventures multinationales. La somme des bilans a atteint au 31 décembre 1984 7.331 milliards de francs dont 89 % d'actifs libellés en devises c'est-à-dire en des monnaies autres que le franc luxembourgeois et le franc belge.

Fin septembre 1984, les banques avaient, dans le total des engagements des banques européennes sur les

euro-marchés, une part de 7,8 % ; en même temps les avoirs en devises étrangères de nos banques ont atteint 9,1 % du total européen. Quand on néglige les transactions interbancaires, pour considérer le marché en termes nets, c'est-à-dire la médiation entre prêteurs initiaux et emprunteurs finals, nous constatons que la part du Luxembourg est de 6,3 pour les euro-dépôts provenant de placeurs non-bancaires et de 16,9 % du côté des euro-crédits accordés à des emprunteurs non-bancaires.

Une des caractéristiques de la place de Luxembourg est donc sa force et sa spécialisation dans les crédits à des emprunteurs finals, près de 54 % des actifs en devises étrangères étant à Luxembourg de cette nature, contre environ 28 % en moyenne européenne.

Géographiquement parlant, les avoirs et engagements en euro-monnaies des banques luxembourgeoises sont très fortement orientés vers les économies occidentales, et notamment vers les pays-membres de l'OCDE. Les Etats-membres des CE et les pays scandinaves sont les principaux pourvoyeurs de fonds des banques à Luxembourg. Plus de 76 % des euro-dépôts effectués à Luxembourg proviennent de ces pays, contre 48 % pour l'ensemble des euro-marchés. Par contre les banques luxembourgeoises reçoivent seulement 4,1 % de leurs dépôts de l'Amérique du Nord, alors que cette région fournit 18,3 % de tous les dépôts sur les euro-marchés. Du côté des actifs se trouve la même préférence pour les pays européens vers lesquels se dirigent plus de 66 % des crédits accordés par les banques luxembourgeoises. Du point de vue du risque géographique, qui est depuis un certain temps l'une des préoccupations majeures des autorités monétaires au niveau international, cette orientation vers les pays industrialisés mérite évidemment d'être appréciée d'une manière favorable.

Pour ce qui est des devises utilisées, il convient de souligner que au sein de l'euro-marché, largement dominé par le dollar américain qui a une part du marché en Europe de 70 à 75 %, alors que l'euro-Deutsche Mark représente au total seulement 12,5 %, Luxembourg est l'incontestable capitale du Deutsche Mark puisque chez nous les Euro-DM représentent 36 % des actifs contre 46 % pour le dollar. Nous avons également une part plus que proportionnelle pour le franc suisse, le florin et le franc français.

Je m'excuse de vous avoir cité tant de chiffres, trop de chiffres, mais nous avons parfois l'impression à Luxembourg que nos amis belges se laissent imposer une vision assez biaisée de la place de Luxembourg, lui donnant dans le contexte des relations belgo-luxembourgeoises l'image négative des Grand-Ducaux qui s'enrichissent au dépens du fisc belge grâce aux seuls coupons que viennent furtivement encaisser les citoyens belges. Il devrait vous intéresser à ce propos que les emplois de nos banques effectués en Belgique

dépassent très considérablement leurs engagements envers les résidents belges. C'est-à-dire que les placements effectués par les citoyens belges retournent intégralement à l'économie belge, et que nos banques domestiques y ajoutent encore des moyens considérables provenant de l'épargne luxembourgeoise. Il est à ce propos intéressant de noter que les dépôts en banque des résidents luxembourgeois atteignent 377 milliards alors que leurs dettes sont de 225 milliards, ce qui laisse un solde net de plus de 150 milliards de francs.

Permettez-moi d'enchaîner, en vous donnant une idée des bienfaits que la place financière procure à l'économie luxembourgeoise et par là aussi à la balance des opérations courantes de l'UEBL et à la stabilité de notre association monétaire. Le résultat brut de nos banques s'est élevé à 11 milliards en 1973, à 31 milliards en 1978 et à 93 milliards de francs en 1983, chiffre qui a probablement encore été dépassé en 1984. Après le paiement de salaires pour 14 milliards et de frais d'exploitation, de taxes et d'amortissements sur immeubles pour 10 milliards le bénéfice avant provisions a été de 68,7 milliards en 1983. Après constitution nette de provisions de 52,6 milliards, le bénéfice après provisions a été de 16,1 milliards, dont 8,1 milliards d'impôts sur le revenu et 8 milliards de bénéfices publiés. Au cours des 12 dernières années le nombre des effectifs de nos banques a pratiquement doublé, passant de 4.800 fin 1972 à 9.400 personnes fin 1984, et de 3,2 % à 5,9 % de la population active. L'on peut considérer que les deux tiers des employés sont au service du secteur international des établissements bancaires.

J'ai essayé de vous donner rapidement un aperçu sur le développement et les structures actuelles de la place financière de Luxembourg, mais également sur les perspectives d'avenir caractérisées par une stabilisation de sa croissance et une rapide consolidation de son rôle, grâce à l'élargissement des services offerts.

Le succès que notre centre bancaire rencontre depuis vingt ans est pour nous la preuve manifeste de ce que nous offrons un environnement favorable pour des services dont l'Europe et le monde ont besoin. Le Gouvernement luxembourgeois, qui n'a jamais tenté de forcer le rythme de développement de la place, est par contre fermement décidé à assurer la compétitivité de la place face à ses concurrents. Pendant de longues années on nous a dit que les euro-marchés et notre place financière étaient bâtis sur du sable. Nous avons peut-être par moments failli croire ces prophètes pessimistes ; mais depuis des années notre optimisme modéré et prudent s'est raffermi. La place bancaire internationale de Luxembourg sera encore pendant longtemps au service de sa clientèle croissante, venant de l'Europe entière et des autres continents.



# La célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 25 mai 1985 se sont déroulées à Luxembourg, au cimetière militaire américain de Hamm, les traditionnelles cérémonies commémoratives du Memorial Day en présence de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, prononça l'allocution suivante :

Once again, we have gathered here at the Hamm American Military Cemetery to celebrate, as we have done faithfully for many years, Memorial Day in honour of those American soldiers who fought in World War II.

In this year of the 40<sup>th</sup> Anniversary of the end of World War II, of the liberation of the Nazi death and concentration camps and of the return of those of our compatriots who survived the inferno, this commemoration ceremony takes on a special poignancy. Where we stand, we cast our eyes over these seemingly endless rows and rows of little white crosses and stars of David which are for us a very clear and obvious symbol of the meaning of this struggle. They do, indeed, show us that these young men have given their lives in the defence of our common Judeo-Christian heritage and civilisation which was threatened to be obliterated by Nazi barbarism. And I believe that these people buried here, however young, were conscious of the importance of their contribution to the restoration of freedom and peace to our embattled continent and country in the darkest years of our history.

Unlike other wars, World War II was not just about territorial enlargement or the securing of geostrategic positions. Those who initiated it had a much more sinister aim : the establishment of a different world order based on the odious Nazi precepts of racism and totalitarianism. They intended to crush all those principles we hold dear : freedom, democracy and fraternity of all mankind. This is what gave that War its unique character and made it truly into a crusade of good against evil.

If we stand here at the graves of American soldiers, at the graves of those who liberated our country, in order to honour their supreme sacrifice, we are equally aware of the contribution of the other Allies who made the final victory possible, and we think of all other resistance and freedom fighters of all nations who contributed to the Allied victory.

And, contemplating this horrendous loss of human lives, we think of the causes which brought about this

catastrophy and which were racism, militarism and total abnegation of individualism to a collectivist, fascist State. They all find their common roots in the disrespect of the fundamental value of individual human life and dignity, in the refusal to acknowledge that all men are created equal with the same rights to life, freedom, and the pursuit of their personal happiness.

We have been successful, Thanks be to God, in eliminating from the face of the earth the gravest threat which ever hung over those fundamental principles, but, alas, we have not, so far, been able to see to it that all the goals of that struggle have been achieved.

We have, also so far, not been able to create a world which lives in peace, nor one where men can live freely regardless of race, creed or colour. There are still black dots in many parts of this world where men are oppressed in the name of one ideology or another, where people suffer and die in concentration camps and where conflicting views lead to murderous wars.

The people we honour today have done their duty – and more – to fight for a better world, but it remains to us to do the same. We cannot just stand by, idly, watching impassively from our rather fortuitous little Luxembourg, the human drama in the other parts of this globe. We have to strive, as effectively as we can, to try and bring about a world free of war and oppression, a world where the human being and his rights to a life in freedom and dignity is respected.

It must be our pledge to the victims of the Nazi terror, to those American soldiers buried here and elsewhere that we continue in the struggle for this better world for which they died.

Forty years later we cannot look forward without being sure we have fully understood the lessons of the past and especially that fundamental lesson which teaches us to place the individual human being at the centre of our preoccupations, irrespective of religious or political affiliations or the colour of skin. Only then can we hope to achieve a world where peace reigns supreme and human rights are respected.

Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Today we honour our American friends who have brought us back the freedom for which we thirsted, let us honour with them all who died in that struggle and make this pledge that we will ensure that their sacrifice was not in vain.

# La 46<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg

Le 11 mai 1985 a eu lieu l'ouverture de la 46<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Environ 2.100 exposants de 49 pays ont participé à cette foire de printemps. Relevons qu'avant la visite des stands, Leurs Altesses Royales ont assisté à l'inauguration de l'exposition « 40<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de déportation, de concentration et d'extermination ainsi que des prisons nazies - Armistice 1945 », organisée par le Ministère des Affaires Culturelles dans le cadre de la Foire.

Lors de la cérémonie d'ouverture de la 46<sup>e</sup> Foire Internationale des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, président du conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, et Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes.

Plus de deux mille exposants provenant de quarante-neuf pays permettent de mieux saisir les évolutions économiques, technologiques et commerciales telles qu'elles se présentent en dehors de nos frontières. Le nombre considérable de personnes qu'attire la Foire Internationale d'année en année confirme le dynamisme et la capacité d'imagination et d'innovation des organisateurs. Je tiens à les remercier et à les féliciter pour leurs remarquables efforts au service de l'économie luxembourgeoise.

Cette cérémonie d'ouverture offre également aux responsables du Ministère de l'Economie l'occasion de présenter semestre par semestre, dans ce cadre proche de l'entreprise et de l'initiative économique, les aspects essentiels de la situation économique ainsi que les grandes orientations de leur politique.

Permettez-moi de me concentrer d'abord sur le contexte économique international qui détermine largement l'état de notre économie et de ses principaux secteurs, avant de passer en revue les lignes de force de notre action.

S'il me fallait résumer en quelques mots les perspectives économiques internationales, je dirais qu'à une certaine euphorie qui a surtout régné aux Etats-Unis, a succédé un optimisme plus modéré et plus prudent, mais davantage inspiré par une appréhension plus réaliste des tendances économiques réelles. Ne pensez pourtant pas que je cède à un quelconque pessimisme, bien au contraire. Je suis convaincu que les perspectives économiques sont réellement favorables, si, à l'échelle internationale, nous réussissons collectivement à maîtriser un certain nombre de problèmes qui continuent à menacer une reprise économique durable.

Ces problèmes majeurs ont été longuement évoqués lors des récentes réunions économiques internationales, aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau de l'OCDE ou du FMI, comme il y a quelques jours au sommet des principaux pays industrialisés :

Il s'agit d'abord du déficit budgétaire américain et de ses effets néfastes sur les taux d'intérêt, sur les taux de change et sur les investissements. L'annonce de négociations visant à améliorer le fonctionnement du Système Monétaire International peut signifier un premier pas en direction d'une plus grande discipline et une stabilité monétaire accrue.

Les pressions protectionnistes étroitement liées elles-aussi au cours du dollar, pèsent sur la reprise économique mondiale.

Il faut souhaiter que les nouvelles négociations monétaires et commerciales multilatérales permettent de consolider la liberté des échanges et un système commercial ouvert.

Le troisième problème auquel il faut continuer à consacrer une attention particulière est l'endettement d'un grand nombre de pays en développement. La croissance économique des pays du Tiers Monde sera un facteur important pour une reprise économique internationale durable. Il faut leur permettre, également en vue de la stabilité du système financier international, de combiner un taux acceptable de croissance réelle et une amélioration de leur position extérieure.

Dans une telle optique, le Fonds Monétaire International table sur une croissance possible de l'économie mondiale d'environ 3 % par an jusqu'à la fin de la décennie. Il apparaît clairement que cet objectif peut être atteint à condition que la coopération et la concertation internationales se renforcent et que tous les Etats concernés acceptent une plus grande discipline dans la conduite de leurs politiques économiques et monétaires.

La Communauté européenne doit évidemment contribuer à écarter ces menaces évidentes qui pèsent sur l'économie mondiale, qu'il s'agisse de l'instabilité des monnaies, des taux d'intérêt prohibitifs, des protectionnismes implicites et de la crise d'endettement.

Les pays européens doivent également retrouver, dans la cohésion, une croissance plus forte et plus durable.

On peut constater un certain nombre de facteurs positifs qui confirment la reprise des économies européennes, même si elle reste encore plutôt modérée.

Mais il faut évidemment rappeler que les taux de croissance économique ont été largement inférieurs en Europe, les trois dernières années, à ceux atteints aux Etats-Unis et au Japon.

Les données actuelles, comme les prévisions, font néanmoins apparaître un redressement de la situation économique dans la Communauté. Que la hausse vertigineuse du dollar ait représenté un coût important pour nos économies est incontestable, même si elle a permis une croissance de nos exportations.

La progression du produit intérieur brut de la Communauté a été d'environ 2,4 % en 1984, contre 6,8 % aux Etats-Unis. Elle sera du même ordre en 1985. La production industrielle évolue depuis plusieurs mois plus favorablement augmentant en moyenne de plus de 4,5 %. En même temps, l'investissement industriel

qui détermine pour une large part le renouvellement de nos appareils productifs, enregistrera selon les prévisions en 1985 une hausse réelle de 9 % après une augmentation de 7 % en 1984.

Le net ralentissement de la hausse des prix dans la plupart des pays, permettant une réduction des différentiels d'inflation dans la Communauté, et assurant de ce fait un haut degré de stabilité monétaire au sein du SME, est certainement un élément très positif. De même, il y a eu une réduction sensible des déficits publics.

Mais ces améliorations évidentes ne peuvent pas nous faire oublier le principal point noir qui est le taux de chômage élevé en Europe. Malgré une certaine reprise de la croissance, la situation de l'emploi ne s'améliore guère. Plus de 13 millions de chômeurs pour les dix pays de la Communauté, ou 11 % de leur population active sans emploi, nous rappellent que nous n'avons pas maîtrisé nos difficultés structurelles. Cette situation suggère également que la seule croissance économique, à supposer qu'elle se consolide et qu'elle se renforce, ne sera pas suffisante pour lutter efficacement contre le chômage.

Par ailleurs, les comparaisons internationales invitent à une certaine prudence. S'il est vrai et tout à fait remarquable qu'aux Etats-Unis plusieurs millions d'emplois nouveaux ont été créés, il serait erroné de penser que ces nouveaux emplois ont été exclusivement ou principalement créés dans les industries d'avenir de haute technologie. Une grande part de ces emplois sont plutôt précaires et souvent d'un bas niveau de qualification.

Néanmoins, la situation de l'emploi dans la Communauté représente un véritable défi. Il est en effet inquiétant de voir que pendant dix ans, de 1978 à 1983, l'Europe n'a pas seulement créé aucun emploi nouveau, mais l'emploi y a diminué de 3 millions et la durée moyenne du chômage y a fortement augmenté.

Mais cette situation, au lieu de provoquer le désarroi et le défaitisme, bien au contraire, devra nous inviter à un véritable sursaut. L'Europe est le premier marché du monde. Elle rassemble un des plus forts potentiels scientifiques. Elle peut mobiliser grâce à son épargne, une des plus importantes du monde, des moyens d'investissements considérables. Nous assistons en même temps à travers le développement de l'ECU à l'émergence progressive d'une véritable monnaie européenne qui contribuera à une plus grande stabilité monétaire internationale.

La Communauté européenne élargie devra maintenant concentrer prioritairement ses moyens et ses efforts sur la bataille technologique et la lutte contre le chômage. La proposition française EUREKA constitue à cet effet une initiative heureuse. Le Gouvernement luxembourgeois la soutiendra à fond.

L'intégration économique reste une condition essentielle du succès. Le Luxembourg qui assumera dans quelques semaines la Présidence du Conseil des Communautés souscrit pleinement aux propositions de la Commission présidée par Jacques DELORS : D'avantage de cohésion monétaire, par le renforcement du SME et le développement de l'ECU, plus de croissance, grâce à la convergence de nos objectifs économiques, mais aussi à des programmes européens d'infrastructures et à une politique technologique com-

mune ; plus de marché, en créant un véritable grand marché commun d'ici 1992.

Si j'ai tenu à affirmer à cette occasion l'importance des choix européens, ce n'est pas seulement à cause de la future Présidence luxembourgeoise, mais surtout parce que cette Foire Internationale a aussi une vocation européenne. Elle illustre une fois de plus que notre pays est fermement ancré aux capacités économiques de cette Communauté dont le développement, sur les plans que je viens de mentionner n'est pas simplement une chance pour le Luxembourg, mais largement une nécessité.

Il est de ce fait tout à fait normal que l'économie luxembourgeoise a également bénéficié de cette amélioration relative de la situation économique chez la plupart de nos partenaires.

Je voudrais d'abord esquisser le tableau de l'évolution conjoncturelle avant de me consacrer aux données structurelles de notre économie.

La reprise internationale a eu des répercussions sensibles sur l'économie luxembourgeoise. La demande extérieure s'est fortement développée et les exportations de produits industriels, surtout sidérurgiques, ont connu une expansion très prononcée. Après plusieurs années où nos performances en termes de croissance ont généralement été inférieures à celles de nos principaux partenaires, l'année 1984 est la première qui nous a valu une augmentation de notre PIB de plus de 3 %, alors qu'elle n'était que de 1 % en 1983. Cette bonne performance, essentiellement due aux capacités d'exportation de nos principaux secteurs industriels, montre un renforcement réel de notre compétitivité qu'il s'agit de maintenir.

Notre compétitivité est d'abord fonction de notre capacité de freiner la hausse des prix. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'un pays qui doit exporter plus de 80 % de sa production ne peut se permettre un sensible différentiel d'inflation avec la plupart de ses partenaires sans menacer à la longue à la fois son dynamisme économique et ses acquis sociaux. Si la lutte contre l'inflation reste pour ce Gouvernement une priorité, c'est aussi parce que nous considérons que le maintien de notre compétitivité ne doit pas être à la charge des seuls salariés ! En ce sens, le rétablissement de l'indexation automatique des salaires, dans un contexte de hausse des prix, faible ou modérée, n'est pas seulement socialement souhaitable, mais également économiquement possible.

Je ne veux nullement nier que la nette décélération de la hausse des prix ne soit pas largement due au contexte international, cela est manifeste. Mais notre politique des prix raisonnable, fondée d'abord sur la concertation et adaptée à nos structures économiques et commerciales, y a fortement contribué. Après un taux de 5,6 % en 1984, légèrement inférieur à la moyenne communautaire, nous avons toutes les chances d'atteindre un taux entre 3,5 et 4 % en 1985, creusant ainsi cet écart. Le différentiel d'inflation avec nos quatre principaux partenaires commerciaux s'est par ailleurs sensiblement amélioré, ce qui renforce évidemment notre compétitivité. Notre balance commerciale qui s'est redressée en volume, confirme cette évolution. Dans cette optique, nous observons attentivement l'évolution sur les marchés des chan-

Un dollar surévalué a, pour les économies européennes sans aucun doute des effets inflationnistes, une chute trop brutale pouvant créer d'autres tensions. D'où la nécessité, également pour notre économie si largement ouverte sur l'extérieur, de renforcer de façon substantielle le système monétaire européen.

Le maintien de notre compétitivité, allié à une politique de développement économique active, est évidemment une condition pour améliorer la situation de l'emploi.

S'il est vrai que dans les statistiques internationales nos performances en matière d'emploi restent uniques et sont sans aucun doute remarquables, une telle constatation ne peut nullement nous satisfaire.

Le léger redressement de l'évolution du marché du travail, pour encourageant qu'il soit, ne doit pas nous faire oublier qu'une part importante des demandeurs d'emploi sont des jeunes de moins de vingt-cinq ans, 47 %, et surtout des travailleurs non qualifiés, 58 %.

Voilà une réalité qui nous incite à agir et à prendre des mesures urgentes. Elle doit nous préoccuper, non seulement parce que le chômage est un véritable drame humain, notamment pour des jeunes qui subissent ainsi une véritable exclusion sociale, mais également dans l'optique de notre politique de développement économique.

Il est inacceptable qu'un grand nombre de jeunes sortent d'année en année de nos écoles, ou bien sans aucune qualification ou bien peu préparés aux besoins réels d'une économie en pleine mutation technologique. Je reviendrai sur ce point, considérant qu'il s'agit d'un point crucial de notre action.

Ces profondes transformations technologiques affectent tous les secteurs de notre économie, l'industrie comme le tertiaire. Elles peuvent représenter une chance, si nous réussissons à les maîtriser, ou une menace si cette évolution nous échappe. Voilà l'enjeu de la modernisation et de l'adaptation de notre économie.

La sidérurgie fournit un exemple que la modernisation peut réussir, même si des emplois ont dû être sacrifiés. Ni industrie crépusculaire, ni secteur en déclin, la sidérurgie est une industrie qui est profondément affectée par certaines mutations technologiques et une redistribution des activités industrielles à l'échelle mondiale. Elle montre qu'il n'y a pas d'industrie définitivement condamnée. Il n'y a que des technologies dépassées.

Notre sidérurgie a assuré sa survie et de ce fait la survie de dizaine de milliers d'emplois, en s'engageant dès le début de la crise en 1975, sur la voie de la restructuration et de la modernisation et en misant d'abord sur l'investissement et la productivité. L'année 1984 a permis une nette augmentation de la production d'acier de laminés dépassant de 20 % celle de 1983. La sidérurgie a donc pleinement profité d'un marché sidérurgique particulièrement porteur ce qui lui a permis de dégager, la première fois depuis le début de la crise, des résultats bilantaires positifs. Ces résultats ont été obtenus grâce à des sacrifices du personnel, mais aussi grâce à l'effort important de la collectivité nationale. Ils restent pour autant encore assez fragiles. Il s'agit de les consolider, voire de les ren-

forcer, sachant que le marché sidérurgique connaîtra vraisemblablement une évolution moins favorable en 1985.

Je tiens à rappeler à cette occasion que le Gouvernement a, dès son entrée en fonction, mis au point un plan de restructuration financière dont la mise en oeuvre est en bonne voie. Ce plan, suivant une ligne de fond tracée dans le Rapport Gandois, vise d'abord un allègement sensible du fardeau des frais financiers par rapport au chiffre d'affaires.

Sur le plan communautaire, les intérêts de notre sidérurgie ont été défendus avec succès, comme le montrent les conclusions sur la prorogation du Code des aides retenues par le Conseil des Ministres de l'Industrie des 26 et 27 mars derniers. De même, la première position de la Commission à l'égard du plan luxembourgeois a autorisé la mise en oeuvre de mesures financières qui vont bien au-delà de ce qui est prévu de réaliser pour l'année en cours. L'autorisation globale et définitive interviendra dans un délai très rapproché.

Il ressort très clairement des résultats industriels et financiers publiés à l'occasion de la récente Assemblée générale de l'ARBED que la modernisation de la sidérurgie est en train de réussir. La productivité s'est encore améliorée considérablement, grâce à un outil industriel performant, mais aussi grâce aux efforts des travailleurs de la sidérurgie, ouvriers, techniciens et ingénieurs. La réalisation du plan d'investissement, tel qu'il a été mis au point au sein de la tripartite sidérurgique, devra se poursuivre normalement.

La sidérurgie reste donc un pilier essentiel de notre tissu industriel et c'est encourageant de voir que pour les années à venir, elle offre de nouveau certaines possibilités d'embauche. Mais cette réussite, je tiens à l'affirmer, nous invite aussi à une certaine prudence. Il serait dangereux de relâcher trop vite et trop brutalement les efforts qui ont contribué à ce redressement.

Si la sidérurgie a connu une évolution favorable, la croissance de la plupart des autres industries a également été très dynamique. Cette tendance se prolongera encore en 1985.

Le secteur tertiaire, et notamment les activités financières, a poursuivi son développement, même si l'expansion fulgurante a quelque peu cédé le pas à une croissance plus modérée et peut-être plus qualitative. Ce dernier aspect devra de plus en plus orienter le développement de notre place financière. Le Gouvernement suit à son tour avec attention toutes les mesures prises à l'étranger et dont certaines peuvent en effet avoir des répercussions sur la compétitivité de notre centre financier.

Ce bref tableau de l'économie luxembourgeoise me paraîtrait incomplet sans mentionner les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat qui ont un potentiel de croissance et d'emploi substantiel et dont la modernisation et l'adaptation aux évolutions commerciales et technologiques doivent être encouragées et soutenues. On a, par le passé, quelque peu négligé leur importance pour le développement économique du pays. Leur apport reste pourtant surtout en termes d'emplois, une donnée fondamentale.

C'est d'abord au niveau des PME que l'esprit d'entreprise et d'innovation doit jouer pleinement. Le Gouvernement a montré qu'il compte y apporter son concours par une réglementation plus souple, mais également par une aide à la reconversion aux secteurs les plus faibles.

Je voudrais à ce sujet revenir brièvement à la situation du secteur de la construction qui a encore connu une forte baisse de son niveau d'activité en 1984. Ce secteur reste un des seuls où une politique de relance, dans le cadre national, peut obtenir des résultats. Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant une telle relance.

L'action en matière de taux d'intérêt telle qu'elle a été finalement retenue par la Caisse d'Epargne de l'Etat et par les établissements financiers se situe dans une telle optique de relance encore qu'elle soit trop timide aux yeux du Gouvernement. Nous souhaitons évidemment qu'elle puisse être suivie d'une baisse généralisée des taux d'intérêt sur tous les contrats de prêt, anciens comme nouveaux.

Il est évident que la relance par le biais des investissements publics et d'un programme de construction de logements à caractère social ne pourra pas résoudre tous les problèmes structurels que connaît le secteur de la construction. Celui-ci devra accepter certaines restructurations que lui impose l'évolution de la demande ainsi que les perspectives du marché à plus long terme.

Après avoir évoqué l'environnement économique international ainsi que l'évolution de nos principaux secteurs économiques, je voudrais maintenant me concentrer sur les lignes de force qui commandent notre action en matière économique.

Cette action s'inscrit dans une certaine conception du gouvernement que l'homme politique français Pierre Mendès-France a définie ainsi :

« Gouverner ne consiste pas seulement à administrer, au jour le jour, les affaires courantes – à laisser faire et à laisser passer – mais à édifier des institutions durables, à créer patiemment mais avec ambition, les cadres de la vie d'une nation, à orienter son activité dans la voie la meilleure, bref, à affronter les choix nécessaires à la construction de l'avenir, sans jamais les éluder ».

Je pense que le Gouvernement, pendant ces quelque neuf mois, n'a éludé aucune question de fond et a su prendre un certain nombre de décisions importantes pour l'avenir de notre pays. J'ai déjà abordé la mise au point du plan de restructuration financière de la sidérurgie, j'ai mentionné la politique des prix, j'ai rappelé le plan de relance du secteur de la construction. Nous avons également pris des décisions fondamentales dans le domaine audio-visuel. Après une période d'incertitude où des conflits d'intérêts menaçaient même de mettre en cause certaines positions que notre pays y a acquises en Europe, nous avons à la fois assuré la participation de la CLT au projet français TDF, tout en poursuivant, par la création de la Société Européenne des Satellites, la mise en place d'un système national. Parmi les meilleures garanties de succès de celui-ci, il y a certainement les actionnaires européens de premier ordre qui ont accepté de participer à ce projet.

Mais la politique économique ne doit pas être isolée du contexte social. Le rétablissement de l'indexation automatique des salaires a été une mesure juste qui a en même temps permis de rendre à notre système de dialogue et de concertation sociale un nouvel essor. Ce système reste sans aucun doute pour notre pays un des meilleurs atouts pour affronter les grands défis de l'avenir qui sont devenus prioritaires : défi du développement économique, défi de la formation et des nouvelles technologies, défi de l'emploi. Le fait que les partenaires sociaux, ensemble avec le Gouvernement, étudient ces questions et préparent un certain nombre de mesures adéquates et réalisables, montre que les possibilités de cette concertation sociale sont loin d'être épuisées.

La négociation sociale a largement contribué à la réussite de la modernisation sidérurgique à laquelle nous assistons aujourd'hui. Elle devra également nous permettre de mieux faire face aux mutations économiques et technologiques en cours. La paix sociale comme la responsabilité des partenaires sociaux restent des éléments essentiels de notre vie économique et sociale.

S'il faut aujourd'hui mobiliser toutes les ressources humaines pour permettre à notre économie de ne pas rester à l'écart de l'évolution technologique, cela serait inconcevable sans dialogue social et sans négociation sur les changements que le progrès technologique entraînera fatalement. Dans une telle optique, un certain nombre d'idées concernant l'utilisation des nouvelles technologies, de même que l'organisation et la répartition du travail et les implications sociales doivent faire l'objet de la négociation sociale.

Le développement économique axé sur la création et le développement de nouvelles activités de production et de service est au centre de notre politique économique. La nouvelle loi-cadre d'expansion économique perfectionne les instruments d'aide en les adaptant à la fois aux nouveaux besoins de notre économie, mais également à la concurrence internationale que nous subissons dans le domaine de la promotion économique. Les principaux accents nouveaux de cette nouvelle loi sont connus. Il s'agit d'une approche plus spécifiquement axée sur des zones régionales ; une meilleure prise en compte des activités tertiaires ; une stimulation accrue des investissements immatériels, un aménagement à l'aide à la promotion et une amélioration des mesures concernant les infrastructures.

Dès que l'accord de la Commission des Communautés européennes interviendra, ce projet important pourra être adopté par la Chambre des Députés.

De même, un projet de loi visant à promouvoir et à favoriser l'innovation technologique ainsi que la coopération scientifique et technique entre l'enseignement et les entreprises est en préparation.

Nos systèmes d'aide sont encore essentiellement axés sur l'investissement matériel et physique. L'évolution technologique montre pourtant, comme l'a récemment noté un économiste français, qu'à côté de l'accroissement des biens d'équipement tangibles, il y a un autre investissement, généralement immatériel et échappant ainsi souvent aux statistiques. L'investissement change ainsi d'identité n'englobant plus seulement les équipements, mais également le « know-how », la recherche, et surtout la formation.

Dans cette optique de modernisation de notre économie, il s'agit de mieux prendre en compte ces investissements intellectuels.

En ce qui concerne la fiscalité, le Gouvernement s'est engagé de prendre un certain nombre de mesures importantes dans le cadre du budget de 1987. Il est tout à fait vrai que notre environnement fiscal doit être adapté sur certains points dans un sens favorable à l'entreprise et à l'investissement. Mais notre marge de manoeuvre est certainement moins grande que certains voudraient bien le faire croire. Nous devons tenir compte de deux contraintes majeures : premièrement, l'équilibre à plus long terme de nos finances publiques qui reste indispensable à la stabilité économique de notre pays ; deuxièmement, l'équilibre entre la fiscalité qui pèse sur les entreprises et celle qui pèse sur les personnes physiques.

Les aspects d'éducation et de formation représentent un autre aspect de notre politique de développement économique. J'ai déjà mentionné les déficiences dans ce domaine, à un moment où la formation est un investissement dans l'avenir et constitue le fer de lance de la modernisation de notre économie.

Quelles peuvent être les exigences pour une politique de formation adaptée à une économie qui se transforme ?

D'abord, donner aux jeunes le goût « d'apprendre à apprendre » pour qu'ils puissent bénéficier de la formation continue qui deviendra, compte tenu des évolutions économiques et technologiques, une nécessité absolue ; ensuite, assurer une formation mieux agencée sur les besoins d'une économie moderne. La question est moins s'il faut introduire plus ou moins d'exams, mais elle est essentiellement si notre système éducatif est proche des réalités économiques et s'il est capable d'assurer une meilleure qualification des jeunes. Sans négliger l'enseignement général, l'enseignement technique, notamment dans les technologies nouvelles d'information qui seront omniprésentes dans tous les secteurs de l'économie, mérite sans doute une attention particulière.

Vu le nombre important de jeunes sans qualification, la lutte contre l'échec scolaire devra certainement être intensifiée. Il devient de plus en plus clair qu'une formation et une qualification adéquates sont des conditions essentielles pour l'emploi.

A côté de ces différents aspects internes qui constituent un environnement favorable au développement de nouvelles activités économiques, la prospection industrielle, mais également « tertiaire » à l'étranger occupe évidemment une place importante.

Il serait certainement vain de vouloir parler d'une véritable stratégie nouvelle. Mais un certain nombre d'accents nouveaux ont été posés. Notre politique de promotion est d'abord axée sur une meilleure utilisation des instruments existants : réseau consulaire, ambassades, bureaux de développement économique ou simplement les contacts que certaines de nos entreprises et certaines de nos banques peuvent entretenir avec des firmes étrangères. Ensuite, un certain nombre de moyens supplémentaires seront créés : une présence sur la côte ouest des Etats-Unis ainsi qu'au Japon ; le renforcement de nos activités publicitaires mieux ciblées sur des investisseurs potentiels.

De même, notre promotion ne s'adresse pas prioritairement à un type spécifique d'investissement. La politique de diversification implique par elle-même l'idée de diversité qui devra caractériser notre tissu industriel et lui donner ainsi une plus grande flexibilité.

Les premiers résultats de notre politique de promotion se situent d'ailleurs dans cette catégorie. Des firmes comme « Electronic Mail », « Letica » ou « Terral » exploitent, dans des domaines et avec des technologies tout à fait différentes, un know-how de pointe tout comme un certain nombre d'autres projets encore en instance. Le projet Terral qui créera dans une première phase quelque cinquante emplois est d'autant plus remarquable que le know-how a été largement développé par un scientifique luxembourgeois. Ce projet fournit en effet un bon exemple illustrant comment la recherche peut aboutir à une application industrielle.

Tout en soulignant l'importance de notre prospection industrielle qui englobera d'ailleurs aussi davantage la promotion de nos exportations, je voudrais quand même rappeler que la modernisation de notre économie ne sera possible que si les entreprises déjà existantes font à leur tour preuve de dynamisme et d'innovation.

Lors d'un voyage de prospection en Suède, effectué en début de semaine par une délégation luxembourgeoise présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héritier, nous avons pu nous rendre compte de l'importance ou mieux pour redécouvrir l'importance de l'organisation de l'entreprise, de la structure et du degré de professionnalisme du management, pour la réussite économique. Cette dernière ne dépend pas uniquement ni de l'environnement fiscal ou social, ni même du marché. Elle dépend aussi de la performance propre des organes de direction.

Il est particulièrement encourageant de constater que les filiales existantes de grands groupes étrangers continuent à investir dans notre pays, élargissant et renouvelant ainsi leurs gammes de production. C'est ainsi que les entreprises américaines de la « première vague » « Goodyear », « Du Pont de Nemours » et « General Motors » ont récemment confirmé par la décision de réaliser des investissements complémentaires très importants que le site LUXEMBOURG constituait le « bon choix » de leurs organes dirigeants.

Une série d'autres projets d'investissement complémentaire sont en cours de réalisation. Je ne cite que ceux de Trefil Arbed à Bissen, de Fan International à Bettembourg, d'Eurocast, d'IMS-Sodynad et de Villeroy et Boch. Ces projets totalisent quelque 876 millions de francs et permettront de créer environ 250 emplois supplémentaires.

Nos entreprises devront, peut-être davantage que par le passé, rechercher des coopérations avec des firmes étrangères que ce soit sur le plan de certaines technologies ou sous la forme de « joint ventures ». De même faudra-t-il encourager toute activité de recherche et de développement de nouveaux produits. Le fait que les modes de financement pour ce type d'opération fassent souvent défaut nous obligera à rechercher certaines formules qui privilégient le capital à risque, celui-ci étant encore largement sous-développé dans notre pays.

Je considère également qu'il faut aider les entreprises qui affrontent à un moment donné de leur développement des difficultés à se restructurer et à se moderniser. Il serait économiquement irresponsable de laisser disparaître des entreprises qui gardent des chances réelles de survie à condition de bénéficier pour une certaine période d'un soutien financier.

Nous ne voulons pas, comme certains voudraient le faire croire, une intervention de plus en plus fréquente ou substantielle de l'Etat dans la vie économique. Mais qui contesterait que les forces du marché ne sont pas toujours absolument infaillibles ? L'intervention de l'Etat ou d'un établissement public, peut alors permettre à une entreprise de s'adapter et de maîtriser ses difficultés.

Cela a été le cas au Luxembourg de plusieurs entreprises qui gardent des chances de survie réelles et où plusieurs centaines d'emplois étaient en jeu. C'est ainsi que trois entreprises, la Casa, Planet et probablement Cerabati, seront sauvées grâce à une intervention de l'Etat.

Il est évident que de telles aides publiques doivent permettre prioritairement à ces entreprises de se restructurer et, s'il le faut, de se moderniser avec l'objectif de retrouver le plus rapidement possible une rentabilité propre. Ces interventions se font d'ailleurs en concert avec l'initiative privée et non pas contre celle-ci.

Il faut que ces interventions de l'Etat soient rationnelles, sélectives et limitées. On oublie par ailleurs que dans certaines circonstances, l'intervention de l'Etat ou d'un établissement public doit remplacer une initiative privée ou un esprit d'entreprise qui font encore souvent défaut.

Faut-il rappeler que sans l'intervention de l'Etat, notre sidérurgie aurait eu toutes les difficultés à survivre et avec elle quelque 13 000 emplois. Il est alors parfaitement justifié que l'Etat dispose, en contrepartie

des fonds publics, des mêmes droits qui reviennent à tout autre actionnaire.

Le rôle de l'Etat dans l'économie doit en principe rester limité à l'essentiel et notamment aux situations où l'initiative privée s'avère insuffisante. Même si la libre entreprise reste la base et le fondement de notre économie, elle n'est certainement pas infaillible. Comme l'Etat ne peut et ne veut se substituer à l'initiative privée, nous avons tout intérêt à avoir des entreprises rentables et profitables disposant de capacités d'investissement et d'innovation suffisantes. L'emploi et le progrès social en dépendent également.

Mais si l'Etat peut sauver des emplois ou sauvegarder une activité qui par ailleurs est importante pour le développement économique général du pays, alors une intervention limitée et clairement circonscrite est certainement justifiée et utile. Ce problème mérite d'abord d'être vu dans une optique pragmatique et je dirais dans une approche « cas par cas ». Il n'y a pas lieu de le voir sous un angle idéologique.

Nous ne sommes ni des partisans du tout-Etat ou de l'Etat partout. En revanche nous n'acceptons pas un bannissement total de l'Etat de la vie économique. Nous croyons à une forme d'économie mixte revigorée et à une organisation de la société fondée sur le jeu combiné et équilibré du marché, des institutions publiques et de la négociation sociale. Voilà la perspective dans laquelle doit se poursuivre le développement économique et social de notre pays.

Sans vouloir plonger dans le vieil optimisme des économistes, convaincus qu'à quelques perturbations près, la croissance est l'état naturel de l'économie, je suis néanmoins convaincu qu'il faut regarder l'avenir avec confiance.

Dans cet esprit je souhaite à tous ceux qui ont apporté leur contribution à cette 46<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg un vif succès.

## Quelques aspects de la vie économique dans le cadre de la relance Benelux

Le 7 mai 1985, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé à La Haye un discours portant sur « quelques aspects de la vie économique dans le cadre de la relance Benelux », à l'invitation de la Belgisch-Nederlands-Luxemburgse Vereniging, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas, la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg et l'Association pour les relations internationales. Relevons qu'à l'occasion de son séjour à La Haye, Monsieur Santer a eu des entretiens avec Monsieur Ruud Lubbers, Premier Ministre des Pays-Bas. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement.

Permettez-moi tout d'abord de remercier les organisations qui ont bien voulu m'inviter à prendre la parole aujourd'hui devant vous. Je me réjouis particulièrement de pouvoir évoquer, ou plutôt réévoquer, la relance de l'Union Economique Benelux, car il y a aujourd'hui trois ans, jour pour jour, que j'étais présent,

ici à La Haye également, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux. Le Conseil interparlementaire avait à l'époque saisi l'occasion pour présenter aux gouvernements des trois pays un document, contenant une longue liste de recommandations, regroupées en dix-sept domaines différents. Il avait appelé ce document un manifeste pour une relance du Benelux. Face à la lenteur du processus d'intégration au niveau européen, le Conseil interparlementaire proposait de faire du Benelux l'instrument qui devait permettre aux trois pays d'intégrer rapidement une entité économique cohérente et suffisamment grande pour les abriter des aléas d'une petite économie ouverte.

Parallèlement, il exprimait son espoir de voir le Benelux devenir un nouvel animateur au sein de la Communauté Européenne et servir de modèle pour celle-ci.

Trois ans après le lancement de ce manifeste, permettez-moi aujourd'hui de chercher à tirer les pre-

mières conclusions de ce renforcement des efforts d'intégration entre les trois pays, et surtout d'évoquer quelques domaines dans lesquels il convient, à mon avis, de progresser encore.

La réalisation de l'Union douanière Benelux en 1948 a éliminé les barrières tarifaires et les restrictions quantitatives, imposées ou volontaires, qui ont pu entraver le libre échange entre les pays membres. Pourtant, et nous le savons tous, il subsiste sur de nombreux marchés, des conditions inégales entre les entreprises nationales et leurs concurrentes dans les deux autres pays. Je veux parler des obstacles techniques et institutionnels. Depuis 1982, un progrès indéniable a été accompli dans ce domaine, grâce notamment à l'introduction du fameux document unique à remplir au passage des frontières, pour des fins statistiques et de contrôle. Cette simplification de la procédure aux frontières signifie un pas important vers un marché Benelux plus homogène, et permet des économies de temps, et donc une réduction des coûts non négligeable pour nos entreprises. Malheureusement des succès similaires n'ont pas pu être obtenus dans tous les domaines. Ainsi par exemple il n'a pas encore été possible de se mettre d'accord sur des taux communs à appliquer en matière de TVA et d'accises.

Les différences entre ces taux introduisent des distorsions dans le marché commun. Les Gouvernements hésitent cependant à abandonner une partie de leur souveraineté en matière fiscale, en s'engageant à appliquer des taux communs. Au moins peut-on espérer que les consultations nous mèneront vers une convergence progressive de ces taux.

Dans chacun de nos trois pays, il existe également une panoplie de réglementations destinées à protéger les consommateurs. Ceux-ci sont en effet exposés en permanence à toutes sortes d'abus, et les pouvoirs publics se doivent de veiller à leur sécurité et à leur santé, entre autres en fixant des prescriptions techniques pour de nombreux produits, notamment alimentaires. Je crois cependant qu'on peut admettre que les intérêts des consommateurs néerlandais, belges et luxembourgeois ne sont pas différents à tel point de justifier autant de divergences entre les réglementations respectives des trois pays. Certes ces divergences trouvent leur origine pour partie dans des différences d'appréciation innocentes. Dans ce cas il ne devrait pas être excessivement difficile, en règle générale, de se mettre d'accord sur une réglementation commune. Très souvent cependant, le véritable motif qui se cache derrière des prescriptions compliquées, est le souci de protéger les producteurs nationaux contre la concurrence étrangère. Ce protectionnisme caché oblige de nombreuses entreprises à prévoir, pour leurs produits, des compositions ou des conditionnements différents selon le pays destinataire. D'autres se résignent à renoncer à la pénétration d'un marché protégé de cette façon.

Dans ce cas les réglementations, qui prétendent protéger le consommateur, aboutissent non seulement à gêner considérablement le développement ou le processus de production des entreprises des pays voisins, mais encore, par ce biais, à causer préjudice à l'économie en général, et finalement au consommateur.

Au niveau de la Communauté européenne, des moyens considérables sont consacrés chaque année à

cette tâche difficile de l'harmonisation des réglementations. Mais à défaut de la volonté politique, dans le chef de tous les pays, de faire abstraction de toutes considérations protectionnistes, et de réaliser un véritable marché interne de libre échange, les réunions innombrables des commissions et groupes de travail les plus divers n'aboutissent que trop souvent dans l'impasse. Même si les pays sont disposés à faire certaines concessions, il est souvent excessivement difficile d'élaborer un compromis acceptable pour tous, si dix et bientôt douze opinions différentes sont en présence.

Le cadre restreint du Benelux, avec seulement trois pays, et la structure très souple, pouvant notamment se satisfaire de deux langues, présentent des avantages certains à cet égard. Si les trois pays sont prêts à abandonner tout protectionnisme sur le marché interne, ils pourraient bien réussir, à une échelle bien moindre certes, là où les dix ont échoué, et réaliser une véritable zone de libre échange. De nombreuses entreprises sauraient en tirer profit, car elles verraient leur marché directement accessible s'agrandir, alors qu'elles sont actuellement trop souvent limitées dans leur développement, à l'intérieur de nos petites économies.

Nous voyons aujourd'hui apparaître sur nos marchés des produits nouveaux, toujours plus nombreux, et les procédés de fabrication évoluent en permanence. Le nombre des prescriptions techniques nouvelles augmente parallèlement, de façon qu'on arrive à se demander si l'harmonisation des règles existantes peut être suffisante. Dans l'avenir, la réalisation d'un marché interne homogène exigera que les réglementations nouvelles soient élaborées en commun.

Je voudrais enfin évoquer un domaine particulier où les entreprises nationales sont fortement privilégiées par rapport à leurs concurrentes, à savoir celui des commandes publiques. Les Gouvernements qui font des acquisitions importantes, font tout leur possible pour que ce soit une entreprise nationale qui remporte le contrat. Le libre jeu de la concurrence permettrait cependant une meilleure allocation des ressources communes dans ce domaine aussi. Un progrès à ce niveau étant très difficile sur le plan européen, il faut essayer de traiter ce problème à l'intérieur du Benelux, d'autant plus que dans nos petites économies, il est parfois peu aisé de trouver une entreprise capable d'exécuter la commande dans les meilleures conditions.

L'élimination des obstacles techniques et institutionnels au libre échange entre nos pays n'est pas le seul moyen dont nous disposons pour renforcer la cohésion du Benelux. La coordination de nos politiques macro-économiques est toute aussi importante. Quand en 1982, le conseil interparlementaire a lancé son manifeste pour une relance du Benelux, on a souvent déploré la divergence entre les situations et politiques économiques des pays membres. En particulier le déficit important de la balance des paiements courants de l'UEBL contrastait de manière frappante avec le surplus extérieur des Pays-Bas. La conséquence était une grande faiblesse du franc belge, alors que le florin faisait partie des monnaies fortes au sein du système monétaire européen. La dépréciation du franc par rapport au florin, particulièrement prononcée en 1982, a été à l'origine de remous considérables au sein du Benelux.



Je crois cependant qu'on peut dire aujourd'hui que la situation a évolué dans le bon sens depuis lors. Grâce à une politique courageuse, la Belgique a réussi à rétablir son équilibre extérieur. La Belgique, et plus encore le Luxembourg, ont su réduire leur taux d'inflation et le rapprocher de celui des Pays-Bas. Cette convergence entre les situations économiques des trois pays était peut-être la condition nécessaire à un rapprochement des politiques économiques.

Un domaine qui me tient particulièrement à cœur est la politique de change. Depuis un peu plus de deux ans, aucun remaniement n'a eu lieu à l'intérieur du système monétaire européen. Cette stabilité n'a été possible que grâce à une certaine convergence entre les économies des pays membres, notamment en ce qui concerne les taux d'inflation. Il ne fait cependant aucun doute que le cours très élevé du dollar américain y a également contribué. Or actuellement nous constatons que le cours du dollar a fléchi, et que la confiance dans cette devise est ébranlée sur les marchés. Nous devons dès lors nous attendre à de nouvelles tensions à l'intérieur du S.M.E.

Ces événements risquent de ne pas être sans conséquences pour le Benelux. Le franc belge ne s'est pas encore entièrement débarrassé de son image de monnaie faible, alors que le florin reste sans aucun doute une devise forte. Certains pourraient s'attendre à un ajustement de la parité entre les deux monnaies, à l'occasion d'un remaniement général du système. Je crois cependant que la situation économique réelle n'exige pas de changement de la parité franc/florin à l'heure actuelle, et qu'il ne faudra pas céder à la pression que la spéculation pourrait engendrer. L'amélioration spectaculaire des résultats du commerce extérieur de la Belgique prouve que les entreprises belges sont actuellement compétitives sur les marchés internationaux.

Il me semble plutôt que le moment est venu de consolider la stabilité des changes à l'intérieur du Benelux. En décevant ceux qui pourraient éventuellement spéculer sur sa dépréciation, le franc belge pourrait se débarrasser de sa réputation de monnaie faible, qui ne le lâche plus depuis le début des années quatre-vingts. La confiance ainsi rétablie pourrait alors être à l'origine d'une nouvelle tradition de stabilité de la parité, permettant au commerce intra-Benelux de se dérouler dans un environnement où le risque de change est réduit au minimum. La réalisation de cet objectif nécessite évidemment une coordination des politiques économiques, qu'elles soient monétaires, fiscales ou budgétaires, des prix ou des revenus.

Cette proposition de coordonner les politiques a été soulevée maintes fois, et elle s'avère très difficile à réaliser, car chaque Gouvernement poursuit ses propres objectifs, en utilisant les moyens qui lui semblent les plus appropriés. Je crois néanmoins que le moment est propice pour progresser dans cette voie. Un certain consensus semble en effet s'établir progressivement quant à l'efficacité et quant aux aléas des différents instruments de politique économique. La convergence des situations économiques des trois pays implique aussi que les principaux problèmes sont similaires pour chacun d'eux. Il s'agit en particulier du chômage, qui atteint depuis longtemps déjà des proportions intolérables. Nous devons le combattre en toute première priorité, mais en évitant de nous précipiter

dans un nouveau processus cumulatif, qu'il soit inflationniste ou déflationniste. Chacun des Gouvernements est de plus en plus conscient qu'il est illusoire de vouloir atteindre seul cet objectif. Si nous voulons à l'avenir éviter que nos mesures respectives aient tendance à s'annuler mutuellement, et si nous voulons éviter l'apparition de nouvelles distorsions entre les différents marchés, nous devons nous consulter régulièrement et coordonner nos politiques, à défaut de les élaborer ensemble. La similitude des objectifs et l'efficacité accrue des politiques communes sont des facteurs qui doivent nous rendre la collaboration plus appétissante.

Si une politique commune des pays du Benelux est nécessaire, elle risque cependant de rester insuffisante pour amener une véritable relance non-inflationniste, qui saurait susciter les investissements dont nous avons besoin pour créer des emplois nouveaux et stables.

Jusqu'ici les espoirs, qui ont plusieurs fois apparu, de voir se réaliser une collaboration sérieuse en matière de politique économique au niveau de l'Europe communautaire, se sont malheureusement révélés appartenir au domaine de l'utopie. Mais les mêmes évolutions récentes, que j'ai citées comme pouvant faciliter la cohésion entre les pays du Benelux, ne se vérifient-elles pas également pour l'Europe ? La convergence des situations économiques, la similitude des objectifs prioritaires, et le rapprochement en matière du choix des instruments sont autant de phénomènes qui sont vrais pour la plupart des pays de la Communauté. Dans ces conditions une politique macro-économique communautaire semble envisageable à l'heure actuelle.

Il a souvent été souligné que le Benelux pourrait renouer, dans ce contexte, avec son double rôle traditionnel de modèle et d'élément dynamisant au sein de la Communauté Européenne. Pourtant il s'agit d'un domaine que, par excellence, les grands pays ont l'habitude de se réserver pour les traiter lors de leurs consultations bilatérales. Il importe donc de souligner une nouvelle fois la nécessité pour les trois pays du Benelux, de se mettre d'accord sur une politique commune à suivre au niveau européen, pratique qui est d'ailleurs déjà une réalité dans une certaine mesure. Les grands pays continueront à négliger les propositions de nos pays tant qu'ils n'auront pas compris que ce sont celles d'une grande puissance économique, qu'est le Benelux.

Mais je crois qu'il ne suffit même pas de défendre une position commune. Notre crédibilité augmentera proportionnellement à notre capacité de garder une avance, en termes d'acquis communautaire, sur la Communauté Européenne. C'est-à-dire que les progrès que nous ferons sur le plan interne, en matière de libre échange, de stabilité monétaire et de coordination des politiques économiques, renforceront d'autant le poids que nous avons à l'extérieur, et notamment au sein de la Communauté Européenne.

Une plus grande intégration interne nous permettra donc de mieux défendre nos intérêts propres à l'intérieur de cette enceinte, et notamment, car je suis convaincu que c'est cela qui correspond à notre intérêt, nous pourrons mieux oeuvrer dans la voie d'une Europe plus unie et d'un marché commun mieux intégré.

La meilleure illustration de cette affirmation est peut-être fournie par les négociations actuelles sur la libre circulation des personnes que mène le Benelux avec la France et l'Allemagne. L'accord exemplaire qui existe en cette matière depuis longtemps entre les pays du Benelux leur a ouvert la possibilité d'aborder ces négociations en commun, et sur une base solide, ce qui leur permettra certainement de mieux faire valoir leur point de vue.

De cette expérience nous pourrions tirer une leçon que nous devons mettre à profit dans de nouveaux domaines. Des initiatives sont actuellement prises au niveau européen en ce qui concerne les nouvelles technologies. Cette idée me semble très importante. Les pays européens feraient bien en effet de combiner

leurs efforts pour essayer de combler leur retard sur les Etats-Unis et le Japon dans ce domaine. Mais la Communauté Européenne met souvent beaucoup de temps pour passer de l'idée à sa réalisation. Je crois que les pays du Benelux devraient mettre à profit ce délai et commencer sans tarder à organiser l'échange des connaissances et la recherche commune. C'est la meilleure manière d'assurer qu'ils occuperont dans l'Europe des nouvelles technologies la place de choix qui leur revient grâce au travail scientifique de haute valeur effectué dans leurs universités et dans leurs entreprises.

La Communauté Européenne ne pourra que profiter de cet élément dynamique, dans ce domaine comme dans tous les autres.

## Le 10<sup>e</sup> anniversaire du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises

Le 10<sup>e</sup> anniversaire du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises a été célébré le 9 mai 1985 par une séance académique au cours de laquelle des discours furent prononcés par Madame Sanny Carmes, présidente et Madame Adeline Pellegrino, secrétaire du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises, et par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. La séance académique fut clôturée par un exposé de Madame Evelyne Sullerot sur le thème « Sur le chemin de l'égalité des chances ». Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer la création, il y a dix ans, du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises. Cet anniversaire coïncide avec la fin de la Décennie de la Femme proclamée par l'Organisation des Nations Unies.

Vous saisissez sans doute l'occasion de cet anniversaire pour faire un inventaire de votre travail, de vos succès et de vos déceptions des dix dernières années, pour faire un examen de conscience de votre activité passée et pour ajuster le tir et vous fixer de nouveaux objectifs. Je n'aurai pas la présomption d'essayer de dresser ici un tel bilan. Je voudrais seulement souligner que votre organisation ne s'est pas fait remarquer par des actions spectaculaires ou des gestes controversés, mais que, avec sa structure légère et souple, dynamique et efficace, elle a réussi à faire fonction de porte-parole de l'ensemble des femmes luxembourgeoises, interlocuteur valable des autorités politiques et organe distillant le consensus général, indépendamment des convictions politiques et sociales, idéologiques et religieuses des organisations membres.

Une occasion comme celle d'aujourd'hui nous appelle bien entendu à réfléchir à la situation de la femme dans notre société d'aujourd'hui, à évaluer les étapes franchies sur la route vers l'égalité des droits et des chances pour la femme luxembourgeoise, à dresser le catalogue des obstacles qui restent à vaincre. Les réflexions, les jugements, les conclusions des membres du Conseil National sur ces thèmes ne seront certainement pas toujours convergentes. Ils ne pourront pas l'être dans le groupement pluraliste, démocratique et libre qu'est le Conseil National.

Je n'abuserai pas de la tribune que vous m'avez offerte aujourd'hui pour ajouter aux philosophies existantes la mienne, ou pour développer une philosophie gouvernementale. Les autorités politiques du pays doivent se garder de réaliser une politique pour les femmes, mais sans les femmes. La déclaration gouvernementale que j'ai eu l'honneur de présenter le 23 juillet dernier devant la Chambre des Députés a souligné que l'évolution de notre mode de vie s'est faite en partie aux dépens des femmes puisque celles-ci, encouragées à s'engager en dehors du foyer familial, sont soumises aux astreintes cumulées engendrées par la famille et par le métier.

Le Gouvernement est déterminé à prendre les actions positives qui sont requises pour revaloriser le travail féminin, et il veillera au respect du principe que les femmes doivent bénéficier des mêmes conditions de rémunération et de promotion que les hommes. Nous avons conscience de ce que, dans les textes légaux et réglementaires en vigueur, des dispositions discriminatoires à l'égard du sexe féminin subsistent et doivent donc être éliminées dans les meilleurs délais. Mais l'égalité des droits inscrite dans des textes formels est une chose, la réalité sociale en est une autre. Les usages, les habitudes, les comportements, les mentalités ne se changent pas à force de décrets. Les handicaps de nombreuses femmes sur le marché de l'emploi sont dus dans une large mesure au manque de qualifications professionnelles acquises. Les efforts pour améliorer la formation des jeunes filles sont constants, les progrès sont indéniables, mais les inégalités le sont tout autant. Ai-je besoin dans le même contexte de souligner que notre lutte pour le plein emploi, la priorité du présent Gouvernement comme celle du Gouvernement précédent, est en premier lieu une action dans l'intérêt des femmes, vu que le sexe dit faible est représenté plus que proportionnellement parmi les chômeurs et les chercheurs d'emploi.

Nous nous proposons en même temps de revaloriser le métier de la ménagère et de la mère de famille, notamment par la prise en considération, en matière d'assurance-pension, des années consacrées à l'éducation des enfants et de la mise en compte, sur base de critères sélectifs, d'une année de cotisation après l'ac-

couchement. Nous envisageons également le relèvement de l'allocation de maternité pour les femmes à revenu familial modeste. Les autres aspects essentiels de l'action cohérente de justice sociale pour la famille sont l'encouragement de la présence au foyer des parents, l'extension des services d'aide et d'assistance éducative, le développement des systèmes de placement familial, crèches et foyers, ainsi que de nouvelles mesures pour réprimer la violence spécifique exercée à l'encontre des femmes et des enfants.

Dans la vie politique, l'égalité formelle entre les hommes et les femmes a été décrétée il y a bien longtemps, puisque nous avons introduit en même temps, en 1919, le suffrage universel et le droit de vote actif et passif pour les femmes. La réalité concrète a cependant été longtemps décevante, le nombre des candidates et des élues restant peu élevé. C'est en 1967 que la première femme est entrée au Gouvernement ; et si de nos jours les femmes restent sous-représentées proportionnellement à la Chambre des Députés, sur les postes de maires et d'échevins et dans les Conseils Communaux, il faut reconnaître que les dames qui ont

des mandats politiques comptent parmi les éléments les plus actifs et les plus compétents sur ces postes. N'est-il pas significatif que lors des élections de l'année dernière toutes les parlementaires sortantes ont été réélues, alors que d'autres femmes ont pu rejoindre leurs rangs. Notons au passage qu'au Parlement Européen les dames occupent d'ores et déjà la moitié des sièges revenant au Grand-Duché. Pour frayer un chemin à la femme dans la vie publique, notre pays a bien entendu connu un brillant exemple avec une souveraine qui a tenu les rênes du pays pendant plus de quarante-cinq ans et qui nous a conduits à travers les pires adversités, tout en s'acquérant les sympathies et la dévotion de toutes les couches de la population.

C'est aujourd'hui le jour de fête des Dames. Etant un homme, je voudrais dès lors céder à nouveau la parole aux dames, non sans avoir remercié le Conseil National des Femmes pour le travail qu'il a accompli dans les dix dernières années, et non sans lui avoir exprimé les meilleurs vœux de prospérité du Gouvernement et du pays entier.

## La Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1984

### Contexte économique général

L'économie luxembourgeoise s'est caractérisée en 1984 par une nette amélioration de l'activité productrice notamment grâce à un redressement marqué de la conjoncture dans le secteur de la sidérurgie. Le taux de croissance en volume du produit intérieur brut est estimé par le STATEC à quelque 3,3 % d'une année à l'autre.

### Ventilation des opérations de la SNCI décidées en 1984

Au cours de l'exercice 1984, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions pour un montant de 4.373 millions de francs, dont 1.813 millions dans le cadre des opérations courantes de la SNCI et 2.560 millions dans le cadre de la section spéciale (prêts spéciaux destinés à la sidérurgie). L'accroissement marqué de l'activité par rapport à 1983 est constaté dans presque toutes les catégories d'opérations.

- les crédits d'équipement accordés aux PME se sont élevés à 742 millions de francs, soit le niveau le plus élevé jamais atteint depuis la création du système des crédits d'équipement en 1948 ;
- les prêts accordés dans le cadre du mandat spécial en matière de refinancement de la sidérurgie et moyennant la garantie de l'Etat ont atteint 2.560 millions de francs ;
- les prêts à long terme, avec 313 millions de francs accordés, sont restés en retrait par rapport à la moyenne pluriannuelle, ceci en raison de l'absence de projets nouveaux de grande envergure ;
- les prêts CECA, grâce à l'octroi d'un nouveau prêt global de la part de la CECA, ont atteint, par contre, le chiffre exceptionnellement élevé de 270 millions de francs ;

– un prêt participatif d'un montant de 50 millions de francs a été accordé ;

– les prêts à l'innovation se sont maintenus à un rythme de l'ordre de 30 millions de francs.

Au total, en 1984 les crédits à l'investissement de la SNCI ont atteint 3.965 millions de francs. Même compte non tenu des opérations dans le cadre de sa section spéciale, l'activité de la SNCI se situe nettement au-dessus de sa moyenne 1978-1983 qui s'établit à quelque 1.5 milliard de francs par an.

Les crédits à l'exportation se sont redressés sensiblement par rapport à l'exercice 1983, en passant de 179 à 348 millions de francs, et se situent en quelque sorte à un niveau moyen par comparaison au passé. Le nombre de crédits à l'exportation, quant à lui, est passé de 6 à 9 d'une année à l'autre.

Enfin, la SNCI a décidé deux opérations de prises de participation pour un montant total de 60.225.000.- francs, l'une dans le domaine du transport de fret aérien par conversion partielle d'un prêt en capital, l'autre dans le domaine des télécommunications par satellite. Il n'y a pas eu de cession de participations en 1984.

Pour l'ensemble de la période 1978-1984, les interventions décidées par la SNCI atteignent le chiffre de 17 milliards de francs, dont 13.3 milliards de francs de crédits à l'investissement, 3.1 milliards de crédits à l'exportation et 0.7 milliards de participations. Ces interventions qui ont comporté chaque année l'examen de quelque 300 dossiers – ce chiffre ayant une tendance à augmenter – ont couvert en moyenne quelque 30 % du coût des projets d'investissement et environ 50 % du montant des opérations d'exportation retenues et ont certainement apporté un appui significatif, voire décisif à la réalisation des différentes opérations d'investissement ou d'exportation en cause.

## Commentaire succinct des différentes opérations

### 1) Crédits d'équipement

Le niveau exceptionnel des crédits d'équipement alloués en 1984 s'explique en majeure partie par le maintien d'une propension à investir élevée dans le chef des petites et moyennes entreprises industrielles, artisanales, commerciales et hôtelières, mais aussi par l'augmentation du taux d'intervention en faveur de certains secteurs. Au total, 283 crédits d'équipement ont été accordés (+ 31 %), ce qui correspond à une moyenne de 2.6 millions de francs par crédit. Le nombre de 283 interventions montre le large éventail des PME financées partiellement par la SNCI. Il est à relever, par ailleurs, que les crédits d'équipement accordés ont contribué à la création de 774 emplois salariés nouveaux et à l'établissement de 87 entrepreneurs débutants.

### 2) Prêts à long terme

En 1984, la SNCI a octroyé un prêt participatif de 50 millions de francs à la société anonyme Cleveland à long terme seulement ont été accordés à des entreprises industrielles nouvelles, ce qui s'explique par le ralentissement du mouvement d'implantation d'industries nouvelles au Luxembourg et notamment par l'absence de projets de grande envergure dans ce secteur, même si, par ailleurs, 3 prêts CECA ont été accordés à des entreprises relevant également de cette catégorie.

### 3) Prêts CECA

Au cours de l'exercice sous revue, la SNCI a accordé 8 prêts CECA pour un montant global de 270 millions de francs à des entreprises s'engageant à réserver une partie des emplois créés à des travailleurs en provenance des secteurs CECA. L'augmentation notable de l'activité de la SNCI dans le domaine des prêts CECA a été rendue possible par l'octroi d'un nouveau prêt global de 300 millions de francs de la part des autorités communautaires.

### 4) Prêts à l'innovation

En vertu du règlement grand-ducal du 8 février 1983, la SNCI a été autorisée à intervenir dans le financement des dépenses de recherche-développement des entreprises, visant l'introduction d'un produit ou service nouveau ou la mise au point de procédés nouveaux de fabrication et de commercialisation. Au cours de la deuxième année d'activité de la SNCI dans ce domaine, celle-ci a accordé 6 prêts à l'innovation pour un montant total de 29.9 millions de francs. Un prêt a été accordé à une entreprise de création récente, tandis que les cinq autres ont été accordés à des entreprises établies de longue date. Il est rappelé que le refinancement de la SNCI pour ce type de prêts à taux réduit est effectué au moyen de la contribution nationale d'investissement dont la SNCI a bénéficié au cours des exercices 1982 à 1984.

### 5) Prêts participatifs

Les prêts participatifs constituent un instrument intermédiaire et assez souple entre, d'une part, les prises de participation qui sont des interventions assez contraignantes du point de vue de la gestion, et

d'autre part, les prêts à long terme, dont les modalités sont assez rigides en termes d'échéances et de taux d'intérêt.

En 1984, la SNCI a octroyé un prêt participatif de 50 millions de francs à la société anonyme Cleveland Tramrail International afin de faciliter la reprise de l'actif de la société anonyme Cleveland Crane & Engineering (Luxembourg) par un nouvel actionnaire américain.

### 6) Crédits à l'exportation

Au cours de l'exercice 1984, la SNCI a accordé 9 crédits à l'exportation pour un montant total de 348 millions de francs, ce qui représente un montant moyen de 39 millions de francs par affaire. La progression du chiffre d'affaires de la SNCI dans ce domaine est donc dû avant tout à l'augmentation du nombre des opérations financées, alors que l'importance de ces opérations n'a pas varié beaucoup d'une année à l'autre et qu'il n'y a pas eu de marchés particulièrement importants. Ces neuf opérations ont d'ailleurs été effectuées avec 8 pays différents et sont couvertes par l'office du dueroire.

### Section spéciale « sidérurgie »

En date du 17 février 1984, le Gouvernement a conféré à la SNCI un mandat spécial en matière de restructuration financière de la sidérurgie, ceci sur la base de l'article 9 de la loi organique de la SNCI.

Dans le cadre de ce mandat, la SNCI a été autorisée à émettre en mai 1984 un emprunt obligataire d'un montant de 60.000.000.- d'ECU, qui a été reprêté à la sidérurgie luxembourgeoise en vue du refinancement des emprunts souscrits par celle-ci depuis 1975 pour financer les importants investissements de modernisation de son outil de production.

### Taux d'intérêt des crédits et prêts de la SNCI

Au 1<sup>er</sup> janvier de 1985, les taux d'intérêts nets suivants ont été d'application :

- crédits d'équipement : 4.50 % p.a. ;
- prêts à long terme : prime rate de 10.25 % p.a. (+ supplément éventuel de 0.25 à 0.75 % suivant la qualité des garanties) ;
- prêts à l'innovation : 8 % p.a. ;
- prêts CECA : 11 % p.a. avec bonification d'intérêt de 3 % p.a. Le nouveau prêt global est assorti d'une subvention d'intérêt de 5 % en principe pendant 5 ans ;
- crédits à l'exportation : 10.75 % p.a. ;
- prêts participatifs : la rémunération des prêts participatifs est en principe identique à celle des parts sociales ; toutefois, la SNCI vise à obtenir une rémunération minimale de 4.50 % p.a. (par analogie aux crédits d'équipement).

### Participations

En mai 1984, la SNCI a décidé de prendre une participation de 22.5 % dans la Société Luxembourgeoise des Satellites (S.L.S.), société à responsabilité limitée d'un capital de 1 million de francs et qui a obtenu la concession de l'Etat l'autorisant à exploiter à des fins de télévision une des positions orbitales notifiées par

le Grand-Duché de Luxembourg à l'Union Internationale de Télécommunications. Il y a lieu de noter que la majorité des parts sociales de cette société est détenue par 3 institutions financières publiques, à savoir la Caisse d'Epargne de l'Etat (22.5 %), la SNCI (22.5 %) et la Caisse de Pension des Employés Privés (10 %).

Par ailleurs, en 1983/1984 la SNCI a participé à une opération de restructuration du capital social de la société Cargolux Airlines International en transformant en capital 60 millions de son prêt à long terme, accordé en 1982 en vue de l'acquisition du Boeing-ECV. Elle a acquis ainsi 8.6 % du capital social de la société Cargolux, qui s'élève à 700 millions de francs.

### Résultats financiers de la SNCI

La somme de bilan au 31 décembre 1984 de la SNCI s'élève à 13.0 milliards de francs, contre 9.4 milliards à la fin de l'exercice 1983, ce qui représente une progression de 39 % d'une année à l'autre. Déduction faite des dotations aux différents fonds de garantie et d'une provision forfaitaire pour risques inhérents aux prêts directs et aux participations d'un montant de quelque 100 millions de francs, le bénéfice de l'exercice atteint 132 millions de francs. Conformément à la loi organique, celui-ci sera versé au compte de réserves, augmentant les fonds propres de la SNCI, qui dépassent ainsi les 4.1 milliards de francs au 31 décembre 1984.

### Vue d'ensemble des opérations de la SNCI décidées du 1.1.1978 au 31.12.1984 (en mio Flux)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Total 1978-1984
1. Crédits à l'investissement dont	638	1.268	1.322	2.576	2.598	894	3.965	13.261
1.1. Crédits d'équipement	598	588	338	541	461	565	742	3.833
1.2. Prêts à long terme	40	585	903	824	1.487	248	313	4.400
1.3. Prêts CECA	—	95	81	—	75	47	270	568
1.4. Prêts participatifs	—	—	—	—	75	—	50	125
1.5. Prêts à l'innovation	—	—	—	—	—	34	30	64
1.6 Prêts spéciaux à la sidérurgie	—	—	—	1.211	500	—	2.560	4.271
2. Crédits à l'exportation	210	816	378	730	452	179	348	3.113
3. Participations	268	2	—	100	5	216	60	651
4. Total des opérations décidées	1.116	2.086	1.700	3.406	3.055	1.289	4.373	17.025

(Source : Extrait des rapports et bilan de la « Société Nationale de Crédit et d'Investissement » (S.N.C.I.).